



Le rapport financier 2018

Sommaire



03
Éditorial

05
L'intercommunalité
au service
des nantais

08
Les grands
équilibres
financiers

10
L'analyse
rétrospective sur
5 ans (2014-2018)

14
Le compte
administratif 2018

17
Les recettes

23
Les dépenses

28
La dette

30
La fiscalité

33
Les ratios légaux

34
Le lexique
et les principes
budgétaires

36
Données
de synthèse

38
Les annexes
des comptes



Éditorial



Chaque année, le rapport financier permet à la collectivité de se pencher sur les réalisations de l'année précédente ainsi que sur l'exécution de son budget annuel.

Le rapport financier 2018 s'inscrit pleinement dans la stratégie financière adoptée par le conseil municipal en début de mandat, avec des objectifs clairs en matière d'optimisation de sa gestion et d'amélioration de ses grands équilibres financiers : un effort d'investissement soutenu pour le territoire et ses habitants, sans augmentation de la fiscalité et en limitant le recours à l'emprunt.

Après des années de baisses successives, l'exercice 2018 présente une stabilisation des dotations d'Etat, avec la fin de la contribution au redressement des comptes publics. Parallèlement, la Ville de Nantes continue ses efforts de gestion rigoureuse en limitant la progression des dépenses de personnel (+1,4%) et en maîtrisant ses charges de structure (+0,15%). L'année 2018 est également marquée par des événements exceptionnels qui ont conduit à une hausse des subventions et des charges d'activité pour répondre, notamment, à la prise en charge de l'accueil des migrants.

La Ville maintient des soldes et ratios d'épargne à des niveaux très satisfaisants, conformes aux objectifs financiers.

Grâce à ses ressources propres, la Ville dégage ainsi un effort d'investissement ambitieux pour le territoire afin d'offrir un cadre de vie agréable et répondre aux besoins de tous en agissant en faveur de la solidarité et la justice sociale. À titre d'exemples, ce programme s'est traduit cette année par la finalisation du projet Désiré Colombe et son multi-accueil, de nombreuses opérations de restructuration et de rénovation d'écoles (Louise Michel, Ampère, Jacques Tati, etc.), l'aménagement de la Fabrique des Dervallières ainsi que l'amélioration du plateau sportif de la Durantière.

Tout en respectant ses engagements de ne pas recourir au levier fiscal et de stabiliser son endettement, la Ville de Nantes a démontré sa volonté d'intervenir sur les secteurs prioritaires, tels que l'éducation et la petite enfance, l'action sociale et la solidarité, la sécurité, ainsi que le développement culturel et associatif.

En vous souhaitant une bonne lecture,

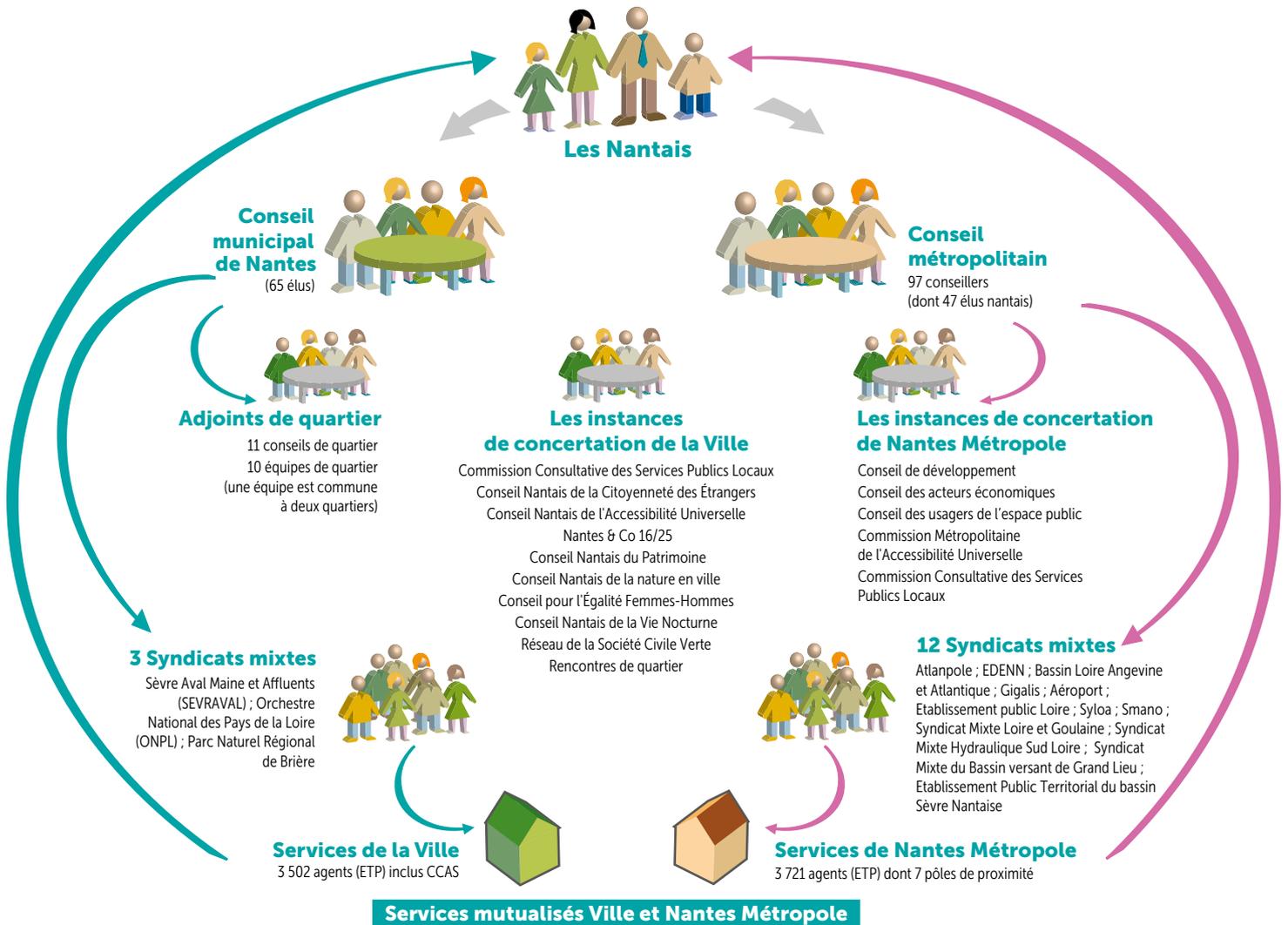
Johanna Rolland,

Maire de Nantes,
Présidente de Nantes Métropole



L'intercommunalité au service des Nantais

Les services de la Ville et de Nantes Métropole agissent avec de nombreux organismes publics, associations et entreprises pour la réalisation des objectifs fixés par les élus municipaux et métropolitains.



Organismes partenaires de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole (SPL, SPLA, SAEM, Associations, Bailleurs sociaux)



Aménagement et urbanisme

Nantes Métropole Aménagement (NMA)
Société d'équipement de la Loire-Atlantique (SELA)
SPL Loire-Atlantique Développement (LAD)
Loire Océan Développement (LOD)
Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA)
Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise (AURAN)
Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA)
SPL Régionale Pays de la Loire

Logement

Nantes Métropole Habitat
Harmonie Habitat
SAMO
Atlantique Habitations
La Nantaise d'Habitations

Transition énergétique

SAS MIN à Watt

Services à la population et développement économique

Crédit Municipal
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Office des Retraités et Personnes Agées de Nantes (ORPAN)
Nantes métropole Gestion Équipement (NGE)
Nantes Métropole Gestion Services (NMGS)
Le Voyage à Nantes (LVAN)
SPL La Cité des Congrès de Nantes
Société d'Économie Mixte des Transports de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)
Société d'Économie Mixte du Marché d'Intérêt National de Nantes (SEMMINN)
Nantes Saint-Nazaire Développement
SAEM La Folle Journée

À ce schéma s'ajoutent :

- les associations subventionnées (Ville : 1 223 ; N.M.* : 354)
- les organismes bénéficiant d'une garantie d'emprunt (Ville : 31 ; N.M.* : 47)
- les délégataires de service public (Ville : 3 ; N.M.* : 20 pour 31 contrats)
- Les titulaires d'un contrat de partenariat (Ville : 1 ; N.M.* : 1)

*N.M. : Nantes Métropole

LES ORGANISMES PARTENAIRES DE L'ACTION MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Nantes Métropole Aménagement - NMA (SPL)

Capital détenu : Ville (24,38%) soit 434 445€,
Nantes Métropole (55,14%) soit 982 509€.

Objet social : réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, gestion et entretien des réalisations.

Société d'équipement de la Loire-Atlantique - SELA (SAEM)

Capital détenu : Ville (1,77%) soit 236 629€,
Nantes Métropole (4,61%) soit 616 404€.

Objet social : opérations d'équipements dans les domaines foncier, économique, touristique et industriel.

Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique - SAMOA (SPL)

Capital détenu : Ville (18%) soit 180 000€,
Nantes Métropole (57%), soit 570 000€.

Objet social : opérations, actions et programmes d'aménagement sur le territoire de l'île de Nantes.

Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise - AURAN (Association)

Objet social : réalisation d'études indispensables à la prise de décisions des élus et touchant à l'équilibre des territoires.

Loire Océan Développement - LOD (SAEM)

Capital détenu : Nantes Métropole (51,03%),
soit 618 171€.

Objet social : aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

Loire Océan Métropole Aménagement - LOMA (SPLA)

Capital détenu : Nantes Métropole (64%) soit 144 000€.

Objet social : aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

Loire-Atlantique Développement (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole

Capital détenu : Nantes Métropole (5,56%), soit 33 400€.

Objet social : agence de développement offrant aux collectivités un appui dans l'ingénierie, la conception et la réalisation de leurs projets.

SPL Régionale des Pays de la Loire (SPL)

Capital détenu : Nantes Métropole (0,53%) soit 8 000€.

Objet social : réalisation de toutes études et constructions d'équipements collectifs, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche ou du développement économique ; mise en œuvre des observatoires et des outils de prospective utiles à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement.

Autres organismes : ECOPOLE, EDENN (Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle), syndicat mixte de l'établissement public Loire, Syndicat mixte d'étude et d'alerte pour la protection des ressources en eau potable dans le bassin de la Loire angevine et atlantique, Syndicat Mixte Loire Aval (SYLOA).



SPL : Société Publique Locale

SAEM : Société Anonyme d'Économie Mixte

SAS : Société par Actions Simplifiée



LOGEMENT

Nantes Habitat (Établissement public OPHLM)

Objet social : gestion d'habitations individuelles ou collectives à vocation sociale.

Association insertion solidarité logement - AISL (Association)

Objet social : gestion des logements destinés aux ménages en difficulté avec un suivi social adapté.

Nantes Métropole :

Garantie d'emprunt sur 47 organismes dont 33 dans le secteur du logement social. Principal partenaire Nantes Métropole Habitat. Participation au capital social de 4 SA d'HLM - la SAMO, la Nantaise d'Habitations, Atlantique Habitations et Harmonie Habitat.

SERVICES À LA POPULATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Nantes Métropole Gestion Équipements - NGE (SAEM)

Capital détenu : Ville (38,03%) soit 1 189 656€, Nantes Métropole (38,03%) soit 1 189 656€.

Objet social : réalisation et gestion, dans le cadre de conventions, de tous équipements publics à caractère industriel et commercial.

Nantes Métropole Gestion Services - NMGS (SPL)

Capital détenu : Ville de Nantes : 50 % soit 18 500€
Nantes Métropole : 50 % soit 18 500€.

Objet social : réalisation d'études, le financement, la construction, la gestion, l'exploitation et l'entretien d'équipements publics.

Crédit municipal (Établissement public)

Objet social : prêt sur gage et activité bancaire dans le secteur social.

Centre Communal d'Action Sociale - CCAS (Établissement public)

Objet social : mise en œuvre de la politique d'action sociale de la Ville.

Office des Retraités et Personnes Âgées de Nantes - ORPAN (Association)

Objet social : mise en œuvre d'actions d'animation en direction des plus âgés.

ACCOORD (Association)

Objet social : développer l'action éducative, sociale et culturelle pendant le temps libre, sur le territoire de la Ville de Nantes.

Léo Lagrange Ouest (Association)

Objet social : Association de jeunesse et d'éducation populaire.

Le Voyage à Nantes - LVAN (SPL)

Capital détenu : Ville (17%) soit 170 000€, Nantes Métropole (68%) soit 680 000€.

Objet social : affirmer la destination « Nantes » sur la base de son offre culturelle et touristique en exploitant tous les équipements, événements artistiques et culturels, en contribuant au développement, à la coordination et à la promotion de la programmation culturelle et en gérant les fonctions d'office du tourisme et de développement touristique local.

La Folle Journée (SAEM)

Capital détenu : Ville (61%) soit 183 000€.

Objet social : Production de la manifestation culturelle « la Folle Journée » et mise en œuvre du concept associé.

Société d'Économie Mixte des Transports en commun de l'Agglomération Nantaise - SEMITAN (SAEM)

Capital détenu : Nantes Métropole (65%) soit 390 000€.

Objet social : exploitation et maintenance du réseau de transports collectifs de l'agglomération en délégation de service public de Nantes Métropole.

La Cité des Congrès de Nantes (SPL)

Capital détenu : Ville (10%) soit 381 000€, Nantes Métropole (79%) soit 3 009 900€.

Objet social : exploitation, gestion, entretien et mise en valeur de la Cité des congrès.

Société d'Économie Mixte pour la construction et la gestion du Marché d'intérêt National de Nantes - SEMMINN (SAEM)

Capital détenu : Nantes Métropole (28%) soit 44 800€.

Objet social : exploiter le marché d'intérêt national de Nantes Métropole.

Nantes Saint-Nazaire Développement - NSD (Association)

Objet social : contribuer au développement économique et international du territoire métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Autres organismes :

ATDEC, Atlanpole, Syndicat mixte Aéroportuaire, GIGALIS, Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO).

TRANSITION ÉNERGETIQUE

SAS MIN à Watt

Capital détenu : Nantes Métropole (5%) soit 1 830€

Objet social : exploitation, gestion technique et administrative et location d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du MIN de Nantes Métropole, à vocation d'autoconsommation.

Les grands équilibres financiers

Évolution des grandes masses budgétaires et des principaux soldes financiers entre 2014 et 2018 (en M€)

En millions d'euros courants	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
1 Fiscalité directe (y compris rôles supplémentaires)	191,7	198,0	200,2	203,8	208,2
2 Dotations, compensations et subventions de l'État	93,7	85,3	76,4	75,9	76,8
3 Dotations et fonds de concours de Nantes Métropole ⁽³⁾	62,3	40,1	36,0	41,0	41,2
4 Autres produits de fonctionnement ⁽¹⁾	66,8	93,2	73,6	83,8	79,7
5 Recettes réelles de fonctionnement⁽¹⁾⁽²⁾	414,4	416,6	386,2	404,5	405,9
6 Dépenses de personnel	190,8	187,0	182,3	184,4	187,1
7 Transferts versés ⁽¹⁾⁽⁶⁾	114,1	109,5	94,3	93,2	102,0
8 Autres dépenses de gestion	64,9	64,3	56,7	62,5	64,8
9 Dépenses réelles de gestion⁽²⁾	369,8	360,8	333,2	340,1	353,9
10 Épargne de gestion	44,7	55,8	53,0	64,4	52,1
11 Frais financiers	5,8	5,2	4,1	3,7	3,2
12 Capacité d'autofinancement (épargne brute)	38,9	50,6	48,9	60,7	48,8
13 Remboursement de la dette hors mouvements neutres (dépenses)	40,9	44,0	26,3	28,5	32,8
14 Remboursement de la dette transférée par Nantes Métropole (recettes) ⁽⁵⁾	5,8	5,9	5,6	1,5	0,4
15 Épargne disponible (nette)	3,8	12,5	28,2	33,6	16,4
16 Recettes d'investissement (hors emprunt) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾	19,6	59,8	14,5	11,2	15,2
17 Ressources propres disponibles	23,3	72,3	42,7	44,9	31,7
18 Dépenses d'équipement propres ⁽²⁾⁽⁴⁾	73,0	77,4	52,5	45,6	46,9
19 Subventions d'équipement versées ⁽¹⁾	5,7	5,3	5,3	7,4	5,9
20 Besoin de financement	55,3	10,4	15,1	8,2	21,2
21 Emprunts souscrits (hors mouvements neutres)	38,7	20,1	26,2	17,0	10,0
22 Mouvements neutres de gestion active de la dette					
23 Mouvements neutres de gestion active de la trésorerie					
24 Recettes totales de l'exercice	478,5	502,5	432,6	434,2	431,5
25 Dépenses totales de l'exercice	495,2	492,7	421,4	425,3	442,7
26 Fonds de roulement au 1^{er} janvier	27,9	11,2	21,0	32,2	41,0
27 Fonds de roulement au 31 décembre	11,2	21,0	32,2	41,0	29,8
28 Encours de dette brute au 1^{er} janvier	242,2	240,4	216,9	216,9	204,6
29 Encours de dette brute au 31 décembre	240,4	216,9	216,9	204,6	181,3

NB : les arrondis effectués au dixième de million d'euros peuvent générer des écarts sur les totalisations sans incidence sur l'analyse.

⁽¹⁾ Depuis 2006, les subventions d'équipement et fonds de concours versés ainsi que le produit des cessions d'immobilisations sont transférés de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

⁽²⁾ L'année 2015 est marquée par l'émergence du nouveau pacte métropolitain avec le transfert de plusieurs grands équipements et de compétences. Compte tenu du délai nécessaire aux procédures de transferts, une convention de gestion a été conclue entre Nantes métropole et la Ville de Nantes. Nantes métropole a confié à la Ville de Nantes la gestion de ces équipements transférés pour l'année 2015. Au compte administratif 2015, la convention de gestion est neutre financièrement, elle représente un total équilibré dépenses/recettes en fonctionnement de 17,5 M€ et en investissement de 34,2 M€.

⁽³⁾ Les dotations versées par la Métropole intègrent le remboursement des intérêts de la dette transférée

⁽⁴⁾ En 2012, les dépenses d'équipement comprennent le remboursement d'1,8 M€ au titre du FCTVA et les recettes comprennent la récupération de TVA de 4,3 M€ (opération de la Fabrique).

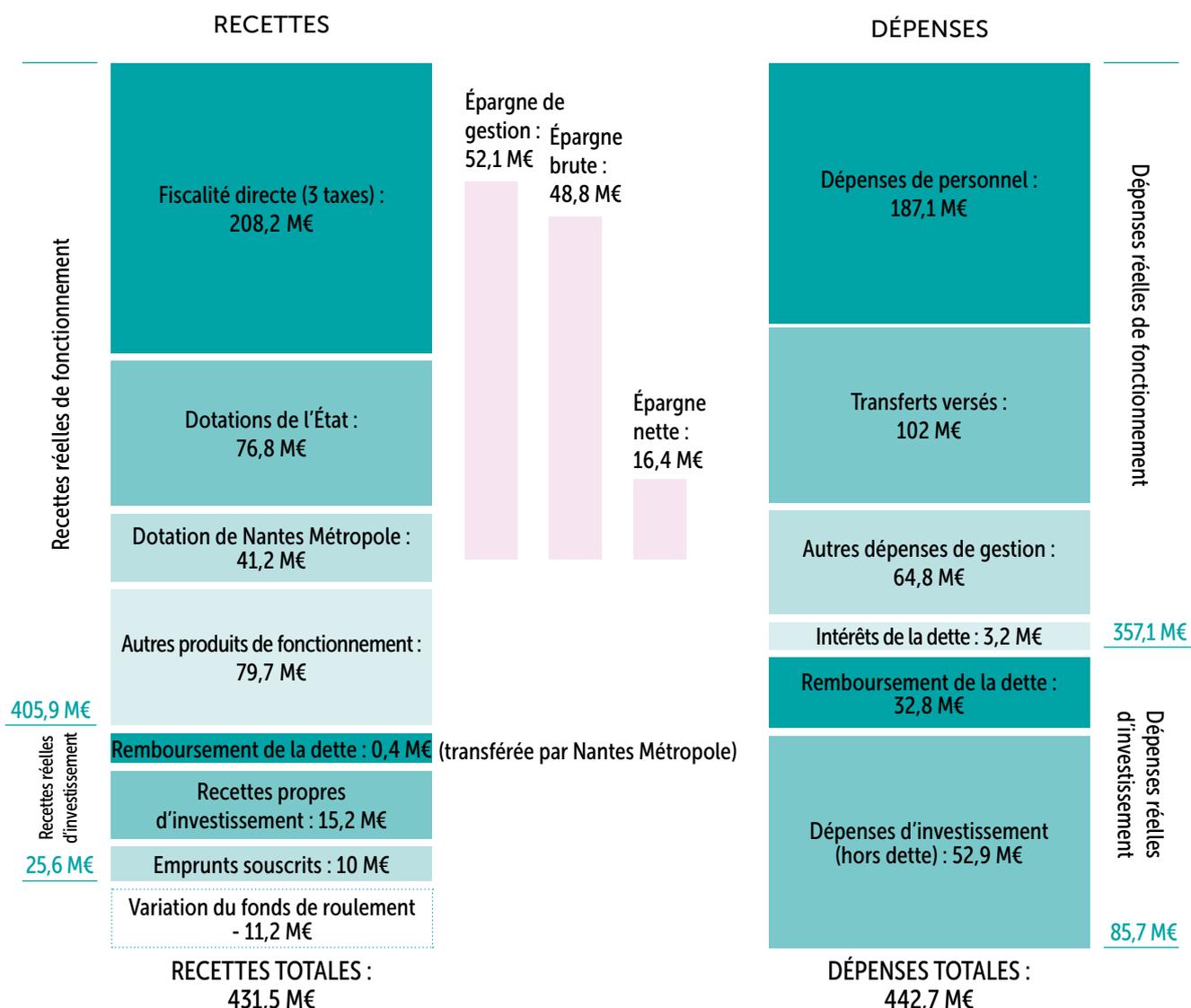
⁽⁵⁾ Les remboursements de capital de la dette portés par la Ville mais remboursés par Nantes Métropole au titre des transferts de compétences ont été retraités en fonctionnement sur l'ensemble de la période.

⁽⁶⁾ Les transferts versés intègrent les subventions, les contributions obligatoires y compris DSP et assimilés (Accueil Péri-scolaire).

Ces chiffres, ainsi que ceux présentés dans la suite de ce rapport financier, sont issus du compte administratif 2018. Ils retracent les dépenses, et leur financement, liés à la mise en œuvre des services municipaux et aux investissements permettant la conservation et le renouvellement du patrimoine de la Ville.

L'ensemble des analyses repose sur les mouvements réels. Les opérations comptables « d'ordre », équilibrées en recettes et en dépenses, ne donnant pas lieu à des mouvements réels d'encaissement ou de décaissement, ne sont pas traitées ici. Ce rapport a été rédigé par le cabinet d'analyse financière Sémaphores avec la direction des finances de la Ville de Nantes.

Les grandes masses du compte administratif 2018 (en M€ courants)



Depuis 2015, face à la contrainte financière, la Ville de Nantes a adopté une stratégie financière avec des objectifs clairs en matière d'optimisation de sa gestion pour maintenir les grands équilibres financiers et financer le projet du mandat, à savoir :

- le maintien d'un taux d'épargne brute suffisant, sans recourir au levier fiscal,
- un effort d'investissement soutenu,
- la stabilisation du stock de dette sur le mandat.

L'année 2018 marque la fin de la contribution au redressement des comptes publics après des diminutions successives des concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales, cumulant à une baisse de 25,5 M€ depuis 2009 pour la Ville.

Les dotations d'État s'élèvent désormais à 76,8 M€, soit une hausse de 1,2% par rapport à 2017, en raison de l'augmentation de la population prise en compte dans le calcul de la DGF (5 126 habitants supplémentaires) et de la refonte de la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Les dépenses réelles totales (fonctionnement et investissement) de la Ville s'élèvent à 442,7 M€ en 2018, soit une hausse de 4,1% par rapport à 2017.

Elles sont composées principalement des dépenses de gestion (charges de personnel, de structure, transferts versés, etc.) pour 353,9 M€ et des dépenses d'investissements (hors remboursement de la dette) à hauteur de 52,9 M€. À cela s'ajoute l'annuité de la dette (36 M€), constituée du remboursement en capital (32,8 M€) et des intérêts (3,2 M€).

Les recettes réelles totales (fonctionnement et investissement) sont quasiment stables (-0,6%), et s'établissent à 431,5 M€ en 2018.

La section de fonctionnement est la principale source de recettes (94,1%) et réunit les produits de la fiscalité, des dotations, prestations de services, etc. pour un montant total de 405,9 M€. Les ressources propres d'investissement (15,2 M€) et les nouveaux emprunts souscrits (10 M€) complètent la structure des recettes de la Ville.

Après trois années d'excédent budgétaire, et conformément à sa stratégie financière, la Ville mobilise son fonds de roulement pour couvrir le besoin de financement résiduel (-11,2 M€).

L'analyse rétrospective sur 5 ans (2014-2018)



Les dépenses de gestion de la Ville de Nantes s'élèvent à 353,9 M€ en 2018, soit une augmentation de 13,8 M€ par rapport à 2017 (+4,0%). Après retraitement des dépenses exceptionnelles de prise en charge de l'accueil de Migrants et des charges et reversements liés au forfait post-stationnement (1,9 M€), **la progression à périmètre constant est limitée à 1,8% (+6,1 M€).**

Cette évolution est ainsi principalement liée à une augmentation des subventions et transferts divers (+9,5%) et des charges liées à l'activité (+4,9%). Grâce aux chantiers d'optimisation engagés depuis plusieurs années, la progression des dépenses de personnel reste faible (+1,4%) et les charges de structure se stabilisent (+0,15%).

Les recettes de fonctionnement connaissent une hausse faciale réduite pour s'établir à 405,9 M€ (+0,4%). À périmètre constant, les recettes restent dynamiques (+1,3%), après retraitement des produits exceptionnels perçus en 2017 (6,5 M€, principalement liés au sinistre de la basilique de Saint-Donatien), et des forfaits post-stationnement en 2018 (2,6 M€). La dynamique des recettes de la fiscalité directe (+4,5 M€), des recettes tarifaires (+3,5 M€, incluant le forfait post-stationnement pour 2,6 M€) et des dotations d'Etat (+0,9 M€) compense ainsi le recul des autres recettes de fonctionnement (-9,1 M€).

La Ville maintient ses soldes et ratios d'épargne à des niveaux très satisfaisants malgré les sollicitations sur les dépenses de fonctionnement, poursuivant un effort d'investissement soutenu tout en réduisant son encours de dette.

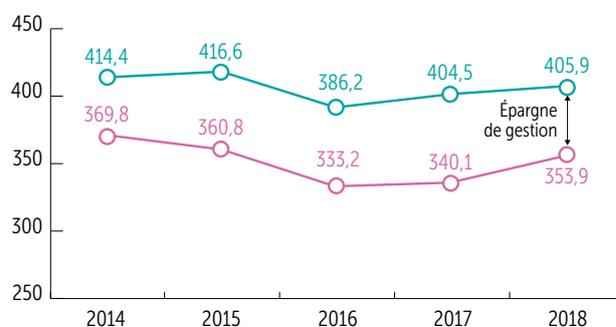
UN MAINTIEN DES RATIOS D'ÉPARGNE MALGRÉ LA REPRISE DE L'EFFET CISEAUX

La Ville de Nantes conserve des soldes et ratios d'épargne conformes à ses objectifs de stratégie financière, en dépit de dépenses de fonctionnement dynamiques en 2018.

Les dépenses de gestion sont en progression (+4,0%), principalement liées aux dépenses exceptionnelles de prise en charge de l'accueil de Migrants et des charges et reversements liés au forfait post-stationnement (1,9 M€). Après retraitement, la hausse est limitée (+1,8%) grâce à une maîtrise des charges de personnel (+1,4%) et des charges de structure (+0,15%).

Parallèlement, les recettes de fonctionnement augmentent très légèrement (+0,4%). Les recettes exceptionnelles perçues en 2017 au titre du

Évolution des recettes de fonctionnement et des dépenses de gestion (en M€)



○ Recettes réelles de fonctionnement ○ Dépenses réelles de gestion

Les dépenses réelles de gestion correspondent aux dépenses réelles de fonctionnement minorées des frais financiers.



sinistre de la Basilique Saint-Donatien (5,9 M€) sont contrebalancées par la progression des recettes de la fiscalité directe (+2,2%), des recettes tarifaires (+13,1%) et des autres participations (+6,4%).

L'épargne de gestion en 2018 passe de 64,4 M€ à 52,1 M€ (-19,1%). Le désendettement progressif associé à un taux d'intérêt moyen historiquement bas conduit à une nouvelle baisse des frais financiers de 0,5 M€ (-12,7%).

L'épargne brute dégagée s'élève alors à 48,8 M€, soit une baisse de -11,8 M€ par rapport à l'année précédente (-6,0 M€ après retraitement des recettes exceptionnelles de 2017). Le taux d'autofinancement atteint ainsi 12,0%, soit un niveau conforme à la stratégie financière de la Ville (contre 13,7% en 2017, après retraitement).

12%

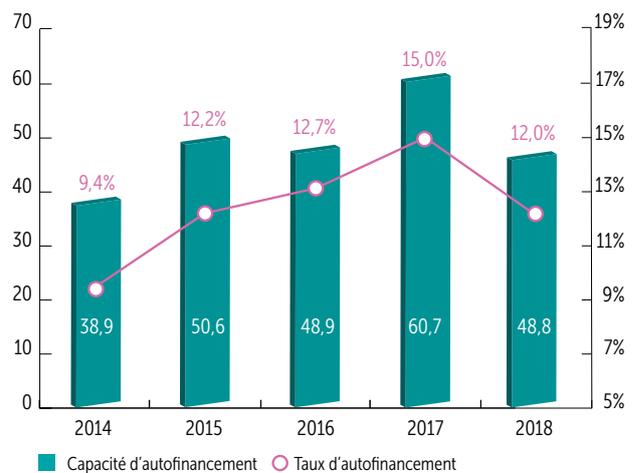
Taux d'autofinancement en 2018



TAUX D'AUTOFINANCEMENT :

rapport entre les recettes réelles et la CAF, il mesure la part des recettes consacrées au financement des investissements.

Évolution du taux d'autofinancement ou de l'épargne brute (en M€)



CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF) :



la CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

UN FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS MAJORITAIREMENT ISSU DES RESSOURCES PROPRES

L'épargne disponible réelle (épargne nette) est en diminution pour s'établir à 16,4 M€ en 2018, en raison de l'effet ciseaux ponctuel sur la section de fonctionnement, conjugué à une hausse du remboursement en capital de la dette (+4,3 M€). Elle représente désormais 35,0% des dépenses propres d'équipement en 2018 (hors subventions d'équipement).

Le niveau d'investissement (subventions d'équipement incluses) s'élève quant à lui à 52,9 M€, en progression par rapport à 2017 (+4,4%, hors opérations financières), porté par les dépenses propres d'équipements (+3,6 M€) alors que les subventions d'équipement sont en diminution (-1,4 M€).

La Ville de Nantes a ainsi maintenu un effort d'investissement élevé pour son territoire et ses habitants, en direction notamment des secteurs de l'éducation (11,8 M€), de la culture et du patrimoine (5,5 M€), de la solidarité et la vie sociale (5,3 M€), du sport (3,8 M€), de l'aménagement et cadre de vie (3,2 M€) et de la petite enfance (1,6 M€).

L'année 2018 a été marquée par des projets d'investissement structurants, tels que l'achèvement des opérations du pôle associatif Désiré Colombe et de son multi-accueil petite enfance, ainsi que le développement des écoles municipales dans le cadre du schéma directeur.

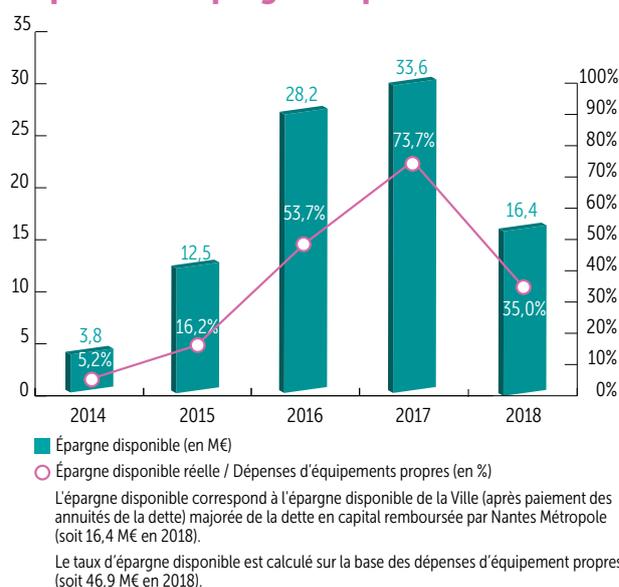
La gestion des services publics et l'entretien durable du patrimoine municipal restent une priorité pour la Ville, se traduisant par des investissements à hauteur de 19,4 M€.

Les investissements sont financés en 2018 à 81,1% par les ressources propres (de l'exercice ou antérieures) de la collectivité, soit un niveau similaire à celui de 2017 (84,5%). Ces ressources se composent de :

- L'épargne disponible réelle (épargne nette augmentée du remboursement du capital de la dette transférée à la Métropole) représentant 31,0% du montant total des investissements (subventions d'équipement incluses) soit 16,4 M€.
- Les autres recettes d'investissement (subventions d'équipement, FCTVA, cessions d'actifs, réserves foncières, etc.) correspondant à 28,8% des investissements, soit 15,2 M€.
- La mobilisation du fonds de roulement (excédents budgétaires cumulés les années précédentes) à hauteur de 11,2 M€, soit 21,2% des investissements.

Le besoin de financement restant (18,9%) est couvert par le recours à l'emprunt pour un montant de 10 M€, très inférieur au niveau du remboursement en capital (32,8 M€), se traduisant ainsi par une réduction de l'encours de dette au 31 décembre 2018.

Le poids de l'épargne disponible « réelle »



81%

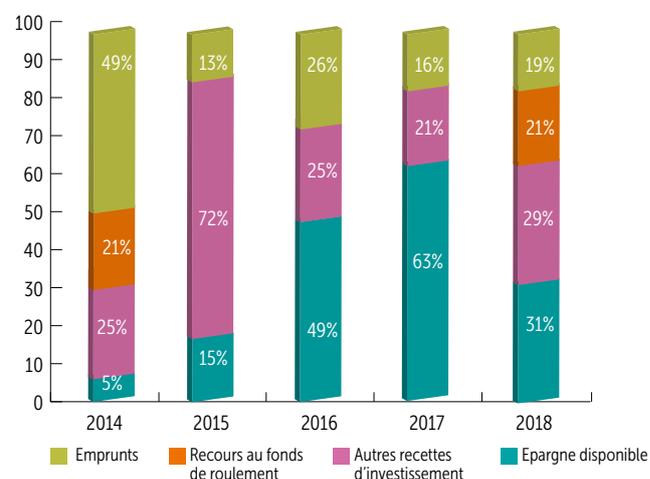
du financement des investissements sont assurés par les ressources propres (de l'exercice ou antérieures).



TAUX D'ÉQUIPEMENT = DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT BRUT / RRF

Il s'agit d'un indicateur permettant de mesurer l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse.

La structure de financement des investissements



L'épargne disponible correspond à l'épargne de la Ville (après paiement des annuités de la dette) majorée de la dette en capital remboursée par Nantes Métropole. Les autres recettes d'investissement intègrent le FCTVA, les dotations et subventions d'équipement, les cessions d'actifs, etc.

L'ACCÉLÉRATION DU DÉSENDETTEMENT

La Ville de Nantes s'est fixé comme objectif de stabiliser, sur le mandat, son encours de dette en limitant le recours à l'emprunt. En dépit d'un effet ciseaux conjoncturel sur la section de fonctionnement, la collectivité parvient à dégager des ratios d'endettement très satisfaisants. L'endettement par habitant (582 €) atteint ainsi un niveau historiquement bas en 2018.

Alors que l'effort d'investissement reste soutenu, la Ville accentue son désendettement en 2018 avec une réduction de son encours de dette de 23,3 M€ (-11,4%). Le désendettement s'élève ainsi à 72,1 M€ entre 2012 et 2018 et l'encours de dette s'établit désormais à 181,3 M€ au 31 décembre 2018.

La gestion de l'encours de dette engagée depuis plusieurs années par la Ville produit des effets bénéfiques qui ont une traduction directe :

- Une nouvelle réduction des frais financiers en 2018, passant de 3,7 M€ en 2017 à 3,2 M€ (-12,7%).
- Le maintien d'un niveau de solvabilité très satisfaisant, avec une capacité de désendettement de 3,7 ans en 2018.



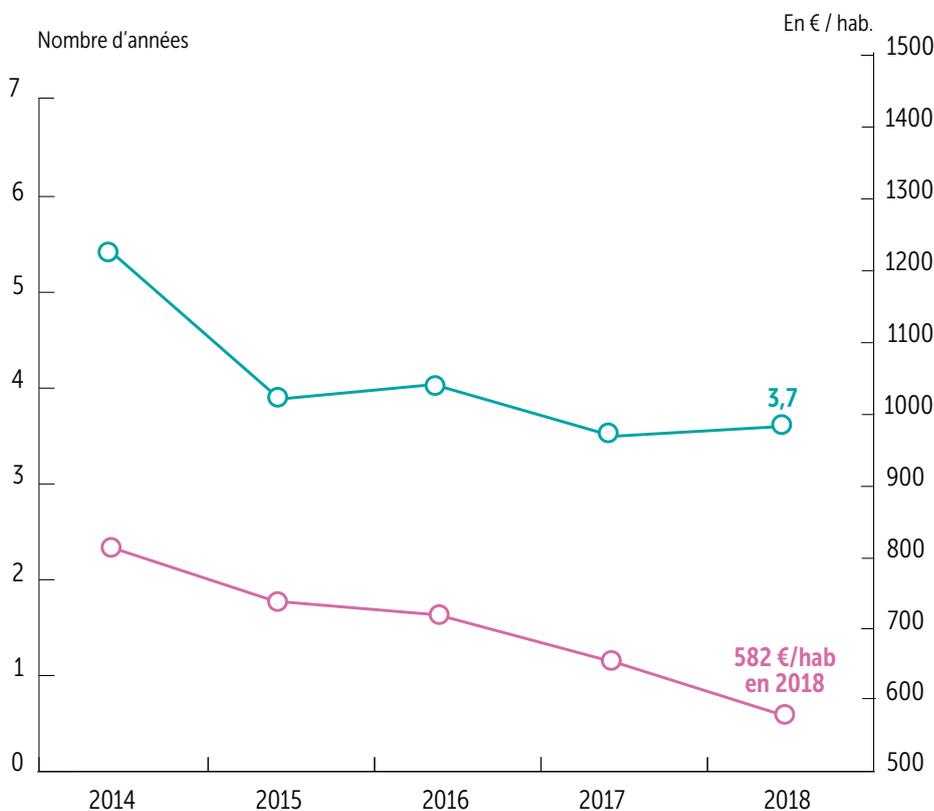
CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

Elle exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la Ville, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacré. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

3,7 ANS

Capacité de désendettement en 2018
(en tenant compte du remboursement
de la dette transférée à Nantes Métropole)

Évolution de la capacité de désendettement et de l'encours de dette par habitant en euros constants (valeur 2017)



○ Capacité de désendettement ○ Encours de la dette en €/hab. (€ constants - valeur 2018)

L'épargne brute prise en compte dans le calcul de la capacité de désendettement intègre la dette en capital remboursée par Nantes Métropole.

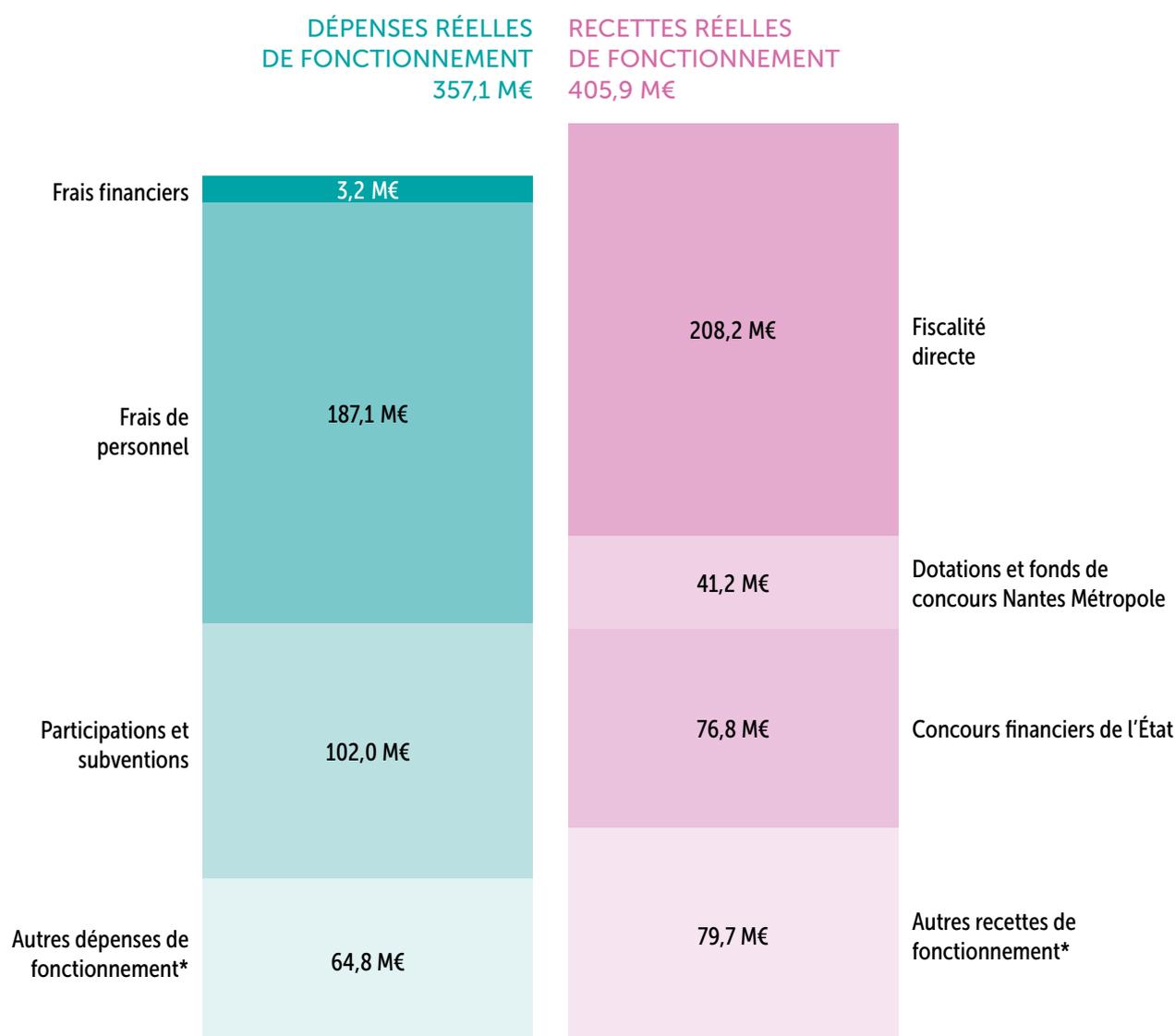
Le compte administratif 2018

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement réunit les opérations courantes et régulières réalisées par la Ville de Nantes. Les dépenses de fonctionnement représentent l'ensemble des charges destinées à assurer le fonctionnement de la collectivité, à savoir les frais de personnel, les subventions accordées, les intérêts de la dette, les prestations de services, les fournitures, etc.

Les recettes de fonctionnement regroupent quant à elles la somme des ressources courantes : ressources fiscales, dotations de l'État, concours financiers de Nantes Métropole et autres produits de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 405,9 M€ pour l'année 2018, contre 357,1 M€ de dépenses réelles de fonctionnement.



* Dépenses d'ordre de fonctionnement : 14,2 M€

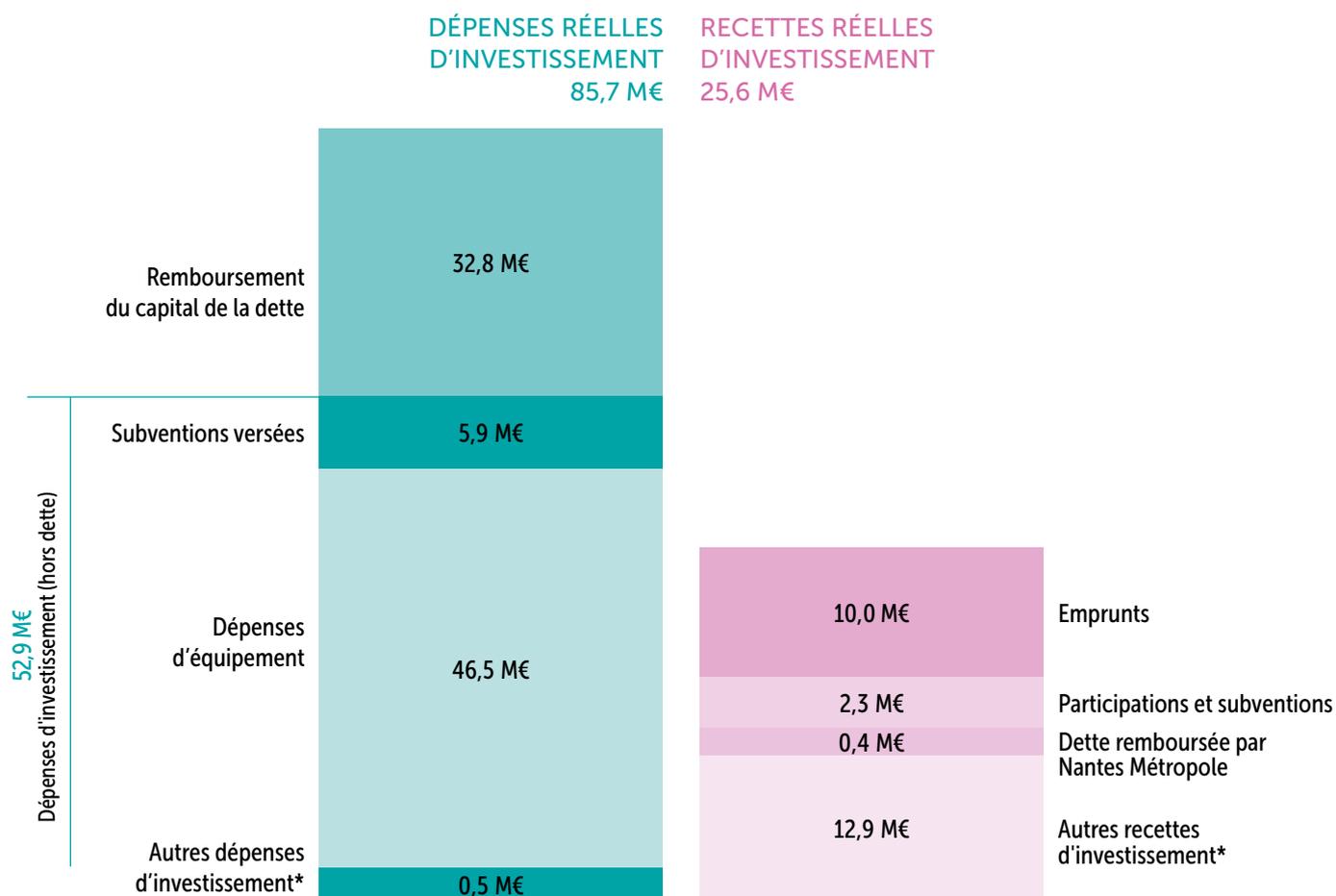
* Recettes d'ordre de fonctionnement : 0,3 M€

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace les recettes et les dépenses réalisées de manière plus occasionnelle, avec des impacts sur la structure ou la valeur du patrimoine de la collectivité : acquisitions, cessions, emprunts, remboursement de la dette, travaux en cours, etc.

Ces opérations ont généralement une perspective pluriannuelle, au regard du dimensionnement des projets engagés.

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 25,6 M€ (y compris les produits de cessions de 2,0 M€) pour l'année 2018, contre 85,7 M€ de dépenses réelles d'investissement (remboursement du capital de la dette pour 32,8 M€ inclus).



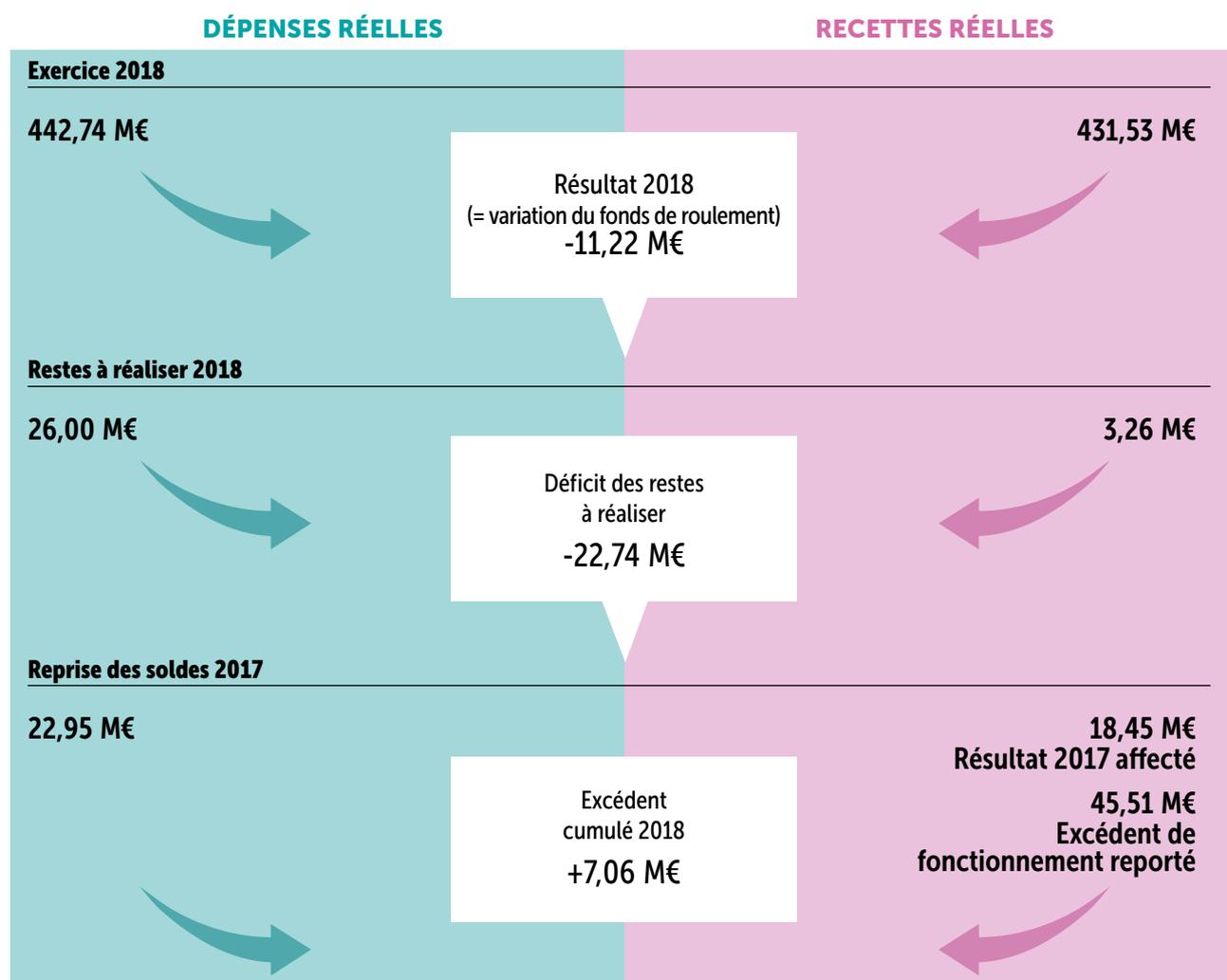
* Dépenses d'ordre de fonctionnement : 2,3 M€

* Recettes d'ordre d'investissement : 16,2 M€

** Les autres recettes d'investissement intègrent notamment les produits des cessions



DÉTERMINATION DE L'EXCÉDENT 2018



L'excédent cumulé s'établit à 7,06 M€ sur l'exercice 2018 et se répartit entre :

- un résultat déficitaire sur l'exercice 2018 de 11,22 M€,
- un déficit des restes à réaliser 2018 de 22,74 M€,
- un résultat reporté de 2017 de 41,01 M€

Les recettes de fonctionnement et d'investissement

UN DYNAMISME DES RECETTES DE FISCALITÉ DIRECTE CONFIRMÉ

Le produit de la fiscalité directe locale représente la première source de recettes de la Ville de Nantes, pour un total de 208,2 M€ en 2018, soit 48% des recettes totales et plus de 51% des recettes réelles de fonctionnement.

L'année 2018 confirme la dynamique des recettes des impôts directs locaux, avec une progression plus rapide qu'en 2017 (+2,2% contre +1,8%), soit une augmentation de 4,5 M€.

L'évolution des recettes fiscales peut être le résultat de trois facteurs principaux :

- l'effet « base – volume » correspondant à l'impact de la variation « physique » des bases d'imposition observée sur le territoire (construction de nouveaux logements ou de locaux à usage professionnel, rénovations...),
- l'effet « base – actualisation forfaitaire » correspondant à l'impact de l'actualisation forfaitaire des bases, décidée par l'Etat en loi de finances, en fonction du dernier taux d'inflation constaté depuis l'année 2018,
- l'effet « taux » correspondant à l'impact de l'évolution des taux d'imposition votés en conseil municipal et appliqués aux bases d'imposition.

Évolution du produit de la fiscalité 3 taxes et de ses composantes (en M€)



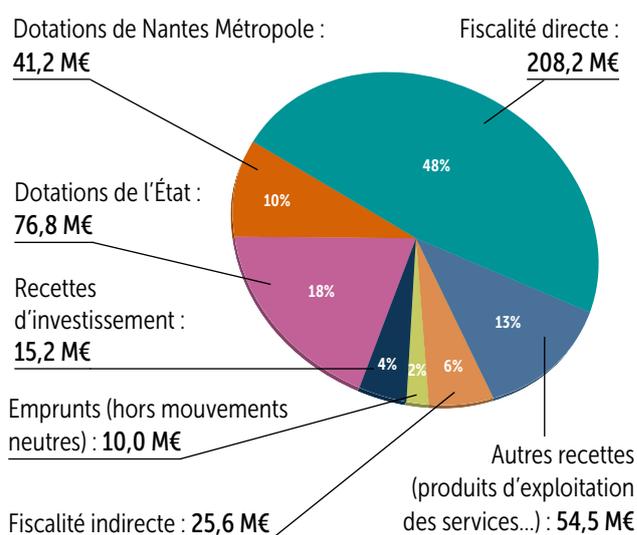
- Effet taux : +0% depuis 2010
- Effet bases - volume
- Effet bases - actualisation forfaitaire



LE PRODUIT DE LA FISCALITÉ DIRECTE :

somme des trois taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) payées par les contribuables nantais.

La structure des recettes totales en 2018 (431,5 M€)



Pour la Ville de Nantes, seuls deux de ces effets ont impacté ses recettes fiscales :

- l'effet « base – actualisation forfaitaire » correspond à une augmentation de 2,4 M€ en 2018 liée au taux d'inflation constaté entre novembre 2016 et novembre 2017 (+1,2%),
- la variation « physique » des bases d'imposition contribue également à la hausse pour 2,0 M€ en 2018 (+1,0%).

Hors rôles complémentaires et supplémentaires (0,9 M€) et majoration des résidences secondaires de 20% (0,8 M€), le produit fiscal augmente de 1,8%, signe d'un dynamisme réel des bases.

La Ville de Nantes a ainsi respecté son engagement de pas augmenter les taux d'imposition, la croissance du produit des impôts locaux directs repose uniquement sur les variations de bases en 2018.

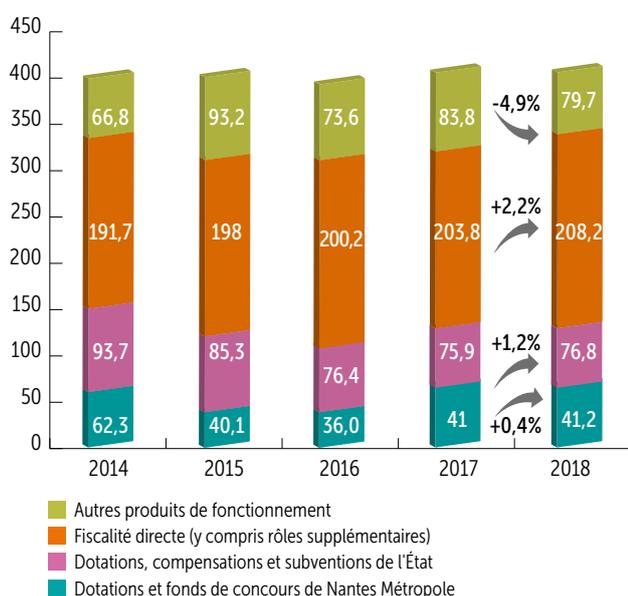
208,2 M€

Produit fiscal en 2018, soit 48% des recettes totales de la Ville

LA FIN DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

L'année 2018 marque la fin de la contribution au redressement des comptes publics, après des diminutions successives des concours financiers de l'Etat à destination des collectivités territoriales. Pour mémoire, les dotations d'Etat ont été réduites de 25,5 M€ entre 2009 et 2017. Elles s'établissent désormais à 76,8 M€, soit une hausse de 1,2% par rapport à l'année précédente (+0,9 M€).

Évolution des recettes réelles de fonctionnement (en millions d'euros)



Depuis 2011, le soutien financier de l'Etat se décompose en deux catégories de concours financiers, à savoir les dotations dites « classiques » (DGF, dotation générale de décentralisation, etc.) d'une part, et les compensations issues des réformes fiscales (allocations compensatrices liées aux mesures réduisant les bases taxables) d'autre part :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) reste la principale composante des concours financiers de l'Etat. Elle s'élève à 64,6 M€ (84%), en progression par rapport à 2017 (+0,9 M€) en raison du dynamisme de la population municipale (+5 126 habitants DGF) et de la refonte de la DSU. Ainsi, la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité urbaine sont toutes deux en hausse (respectivement +0,4 M€ et +0,5 M€).
- Les compensations d'exonérations fiscales constituent le second poste des concours financiers de l'Etat. Elles s'établissent à 7,2 M€ en 2018 (9%), en légère baisse par rapport à 2017 (-0,1 M€), suite à la disparition de la compensation pour la suppression de la taxe professionnelle (-0,3 M€).
- Les autres participations d'Etat représentent 5,1 M€ (7%), dont 1,9 M€ de dotation générale de décentralisation.

Après des années de réduction progressive des concours financiers de l'Etat, et malgré une légère reprise à la hausse de la DGF (+0,9 M€), **les dotations d'Etat représentent seulement 19% des recettes de fonctionnement réelles.**



UN PARTENARIAT AFFIRMÉ ENTRE LA VILLE DE NANTES ET LA MÉTROPOLE

Le pacte métropolitain a été conclu entre la Métropole nantaise et la Ville en 2015. Afin de renforcer les capacités d'intervention de la métropole, un certain nombre de compétences et d'équipements structurants lui ont été transférés (Musée d'arts, le Château des ducs de Bretagne, le Muséum d'histoire naturelle, le Musée Jules Verne, le Palais des sports de Beaulieu...).

Après une période de transition au cours de laquelle la Métropole avait confié la gestion des équipements transférés à la Ville pour l'exercice 2015, les relations financières entre la Ville et la Métropole ont été modifiées substantiellement par le pacte métropolitain, avant de se stabiliser.

En 2018, les reversements de Nantes Métropole en direction de la Ville sont équivalents à ceux de l'année précédente (+0,4%) et s'établissent à 41,2 M€. Ils sont constitués des dotations suivantes :

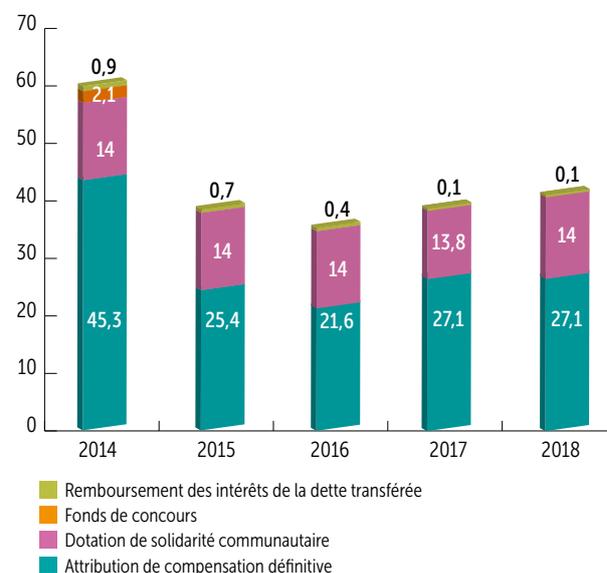
- L'attribution de compensation versée à la Ville en contrepartie du transfert de la fiscalité économique lors de la création de Communauté Urbaine. Après une forte augmentation en 2017 (+5,5 M€) suite à l'intégration de la charge d'emprunt relevant des compétences transférées en 2001, elle s'est maintenue en 2018 à un niveau stable de 27,1 M€ (66% des reversements).
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) vise à promouvoir la solidarité entre les communes membres avec une répartition équitable des richesses fiscales du territoire métropolitain. Elle s'élève à 13,95 M€ en 2018 (34%), soit une augmentation de 0,15 M€, corrélée au rythme d'évolution du panier fiscal de la Métropole.

Par ailleurs, Nantes Métropole prend en charge la dette (intérêts et remboursement du capital) associée aux équipements et compétences transférés dans le cadre du pacte métropolitain. À ce titre, la Ville perçoit en 2018 un remboursement des intérêts à hauteur de 0,1 M€ et un remboursement sur le capital de 0,35 M€.

Les reversements de la Métropole s'élèvent ainsi au total à 41,5 M€ en 2018, soit 10,2% des recettes réelles de fonctionnement.

Au-delà de ces flux financiers, le partenariat entre la Ville de Nantes et la Métropole se manifeste par un renforcement de la mutualisation de services et des ressources humaines, avec 1 521 agents mutualisés fin 2018.

Les reversements effectués par Nantes Métropole en fonctionnement (en M€)



LES REVERSEMENTS DE FISCALITÉ

L'attribution de compensation a pour objectif de neutraliser l'impact pour les communes des transferts de fiscalité à Nantes Métropole, tout en tenant compte des économies de charges effectuées du fait des transferts de compétences. La dotation de solidarité communautaire est un reversement facultatif permettant à la Métropole de répartir équitablement entre les communes membres une partie de la croissance de ses propres ressources fiscales.

41,2 M€

Dotations de Nantes Métropole en 2018, soit 10% des recettes totales de la Ville (41,5 M€ si l'on tient compte du remboursement des frais financiers et du capital de la dette transférée)



UN DYNAMISME DES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les autres recettes de fonctionnement de la Ville s'établissent à 79,7 M€, en diminution de 4,1 M€ par rapport à 2017 (-4,9%), en raison des produits exceptionnels perçus en 2017 au titre du remboursement du sinistre de la Basilique Saint Donatien (5,9 M€). Après ce retraitement, les autres recettes de fonctionnement sont en progression de 1,8 M€ (+2,3%) en 2018.

Elles sont composées des recettes tarifaires (30 M€), des impôts et taxes indirects (25 M€), des participations financières d'autres organismes (17,1 M€), ainsi que d'autres recettes (loyers, produits exceptionnels, etc.) à hauteur de 7,6 M€. **Elles représentent au total 19,6% des recettes réelles de fonctionnement.**

Les recettes tarifaires perçues par la Ville sont en hausse de 3,5 M€ (+13,1%). Celle-ci est le résultat conjugué de l'instauration par la Loi des forfaits post-stationnement (+2,6 M€), d'une augmentation des droits de stationnement (+0,8 M€) et des redevances des services périscolaires (+0,2 M€).

Les autres impôts et taxes indirects constatent une hausse moins rapide que les années précédentes (+1,9% en 2018, contre +10,2% en 2017). La progression des droits de mutations (+0,6 M€) compense la légère diminution de la taxe sur l'électricité.

Les participations des autres partenaires de la Ville (hors Etat et Métropole) sont également en augmentation, après le retraitement du versement perçu dans le cadre du projet « 5 Ponts » en 2017 (2,5 M€), et s'élèvent à 17,1 M€ en 2018 (+6,4%). Elles sont essentiellement constituées des participations de la CAF à hauteur de 16,2 M€.

Les autres recettes représentent 7,6 M€ en 2018, soit une forte baisse par rapport à leur niveau de 2017 (-54,4%) qui intégrait des recettes exceptionnelles d'assurance de 5,9 M€ (sinistre de Saint-Donatien). Elles incluent notamment un titre de recettes de 1,15 M€ émis auprès de l'Etat pour le remboursement partiel des dépenses engagées pour la prise en charge des migrants.



DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN HAUSSE MALGRÉ UNE BAISSE IMPORTANTE DE CERTAINS DISPOSITIFS PARTENARIAUX

Les recettes propres d'investissement correspondent aux recettes d'investissement, déduction faite des emprunts contractés (10 M€) et du remboursement de la dette transférée à Nantes Métropole (0,35 M€).

Elles s'établissent à 15,2 M€, en augmentation de 4 M€ par rapport à 2017 (+35%). Le montant de ces recettes est étroitement lié au niveau des investissements réalisés par la Ville, particulièrement pour ses deux composantes principales : les subventions d'investissement et le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), au titre duquel la Ville a perçu 5,4 M€ en

2018 (+0,5 M€). De plus, ce poste intègre en 2018 pour 5,3 M€ de recettes ponctuelles liées aux réserves foncières remboursées par la Métropole (ZAC Mellinet, projet urbain Champ de Manœuvre, etc.)

Les subventions d'investissement versées par les partenaires de la Ville sont quant à elles en forte baisse en 2018 pour atteindre 2,3 M€ (-47%). Les soutiens de la Région et du Département connaissent en effet un net recul, atteignant leur plus faible niveau depuis le début du mandat. Les subventions se répartissent de la manière suivante :

- 1,0 M€ de subventions versées par l'Etat (+0,2 M€), principalement en provenance du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) pour les opérations relatives aux écoles Ampère et Louise Michel et à la mise aux normes d'accessibilité.
- 0,2 M€ de subventions en provenance de l'Union Européenne (-0,1 M€) au titre du Fonds européen de développement économique régional (FEDER) pour la rénovation du stade de l'Amande.
- 0,1 M€ de subventions du Conseil Régional (-1,3 M€) pour l'acquisition et la restauration d'œuvres.
- 1,0 M€ de subventions d'autres partenaires, principalement des remboursements de la Métropole, au titre des équipements du Petit-Port et des services communs (bâtiments).

Le Conseil Départemental avait versé 1,45 M€ de subventions en 2017, contre seulement 3 k€ en 2018, avec la fin des programmes subventionnés au titre du Contrat de Territoire.





Les dépenses de fonctionnement et d'investissement

DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN PROGRESSION, EN PARTIE POUR RÉPONDRE À DES ÉVÈNEMENTS EXCEPTIONNELS

Les dépenses de gestion de la Ville de Nantes s'élèvent à **353,9 M€ en 2018**, soit une augmentation de 13,8 M€ par rapport à 2017 (+4,0%). Après le retraitement des dépenses exceptionnelles de prise en charge de l'accueil de migrants et des charges et reversements liés au forfait post-stationnement (1,9 M€), la progression à périmètre constant est limitée à 1,8% (+6,1 M€).

Les charges de personnel représentent plus de la moitié des dépenses de gestion (52,9%, pour 187,1 M€). À celles-ci s'ajoutent les subventions et transferts versés (102 M€), les charges relatives à l'activité des services communaux (49,5 M€), ainsi que les charges de structure (15,2 M€).

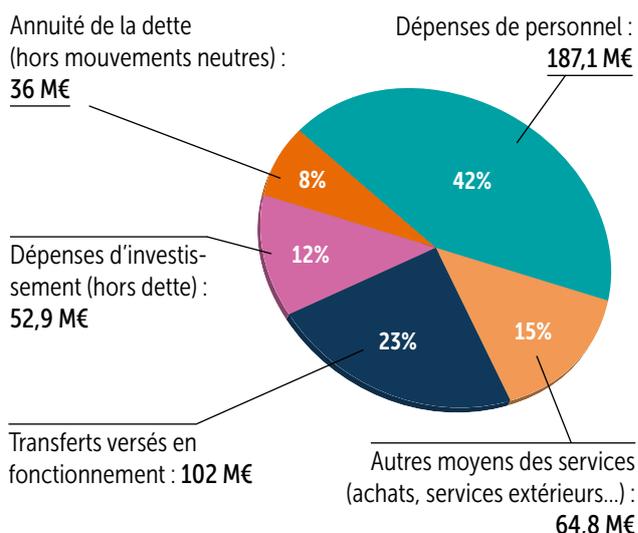
Le taux de réalisation 2018 des dépenses de fonctionnement (BP et DM) est de 96,02%.

La démarche d'optimisation de la dépense publique engagée depuis plusieurs années (diminution des charges de gestion en 2015 et 2016) contribue à maîtriser la hausse des dépenses de fonctionnement, fortement impactées en 2018 par des charges exceptionnelles. Ainsi, les charges liées à la structure restent stables (+0,15%) et les charges de personnel augmentent de manière limitée (+1,4%), essentiellement du fait de l'accroissement de la mutualisation de personnel entre la Ville et la Métropole.

Les autres postes de dépenses de gestion sont quant à eux en nette hausse, aussi bien pour les subventions de fonctionnement et transferts (+9,5%) que pour les charges liées à l'activité (+4,9%).

Principal poste des dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel regroupent les charges relatives au personnel communal, pour 145,1 M€, ainsi que les charges relatives au personnel mutualisé entre la Ville et la Métropole sous forme de refacturation par la Métropole (42 M€). La Ville et la Métropole ont en effet renforcé leur partenariat en s'engageant dans une démarche de mutualisation de personnel, pour optimiser et améliorer l'efficacité de l'action publique locale.

La structure des dépenses totales en 2018 (442,8 M€) hors mouvements neutres de trésorerie

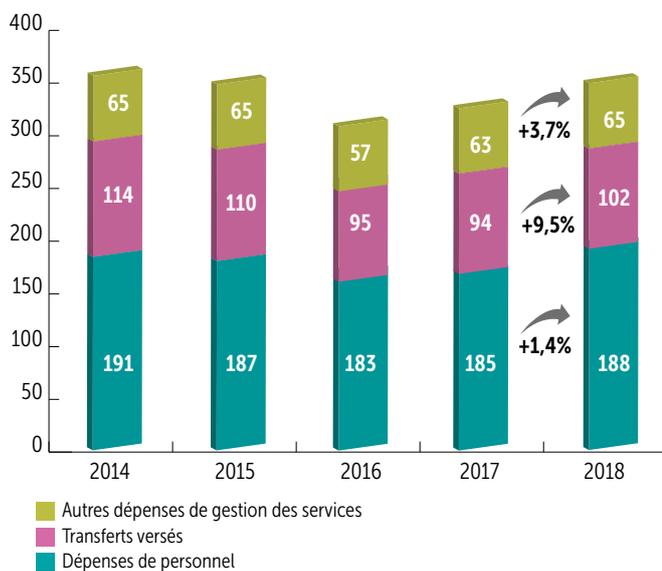


Les charges de personnel sont en légère progression (+1,4%), soit une hausse de 2,6 M€, dont +0,3 M€ pour le personnel communal et +2,3 M€ pour le personnel mutualisé, en raison des facteurs suivants :

- Les mesures nationales externes à la collectivité, notamment le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui traduit le déroulement de la carrière statutaire des agents publics et qui contribue pour 1 M€ à la dynamique de la masse salariale,
- La mise en œuvre de plusieurs actions volontaristes de la Ville en direction de ses agents, qui participe à la hausse de la masse salariale à hauteur de 0,9 M€ (RIFSEEP, indemnités trajet vélo, hausse du titre restaurant, etc.),
- Le renforcement de la direction de l'éducation (évolution organisationnelle) pour tenir compte de l'évolution du nombre de classes et d'élèves accueillis, liée à la croissance démographique du territoire,
- La constitution de nouveaux services communs (archives, instruction du droit des sols, centre de supervision urbain,...),
- Les effets des mesures d'optimisation, avec des effectifs stabilisés (hors nouveaux transferts entre Ville et Métropole).



Évolution des dépenses de gestion (en M€)



Les subventions et transferts versés par la Ville aux organismes extérieurs constituent le deuxième poste des dépenses de fonctionnement et s'établissent à 102 M€ en 2018 (+8,8 M€). Cette hausse s'explique notamment par l'accroissement du soutien au CCAS (dont +4 M€ au titre de la prise en charge des migrants), par l'augmentation des montants versés à l'ACCOORD (+2,1 M€) suite au renouvellement du contrat en 2018, 10 mois d'exploitation seulement lui ayant été versés en 2017 (17,6 M€ au total), et pour le renforcement de l'Accueil Périscolaire : +1,6 M€ (14,3 M€ au total). À cela s'ajoutent les subventions versées à Nantes Gestion Equipements (3 M€) et aux OGE (5,9 M€).

Par ailleurs, la Ville a renforcé son soutien aux associations et organismes qui concourent par leurs actions à l'accompagnement des politiques publiques (aides sociales, éducation, culture, sport, enfance jeunesse, petite enfance...).

Les autres dépenses de gestion de la Ville sont en augmentation en 2018 (+3,7%), pour atteindre 64,8 M€. Elles regroupent les charges liées à l'activité des services (49,5 M€) et les charges liées à la structure (15,3 M€) :

- Les charges de structure restent quasiment stables (+0,15%) grâce à une maîtrise des charges de fluides et d'électricité, ainsi que des charges locatives faisant suite au relogement de certains services.
- Les charges liées à l'activité sont quant à elles en hausse (+4,9%), soit + 2,3 M€. Leur progression est essentiellement liée à l'évolution démographique scolaire, à l'effet année pleine des nouvelles places de crèches, à l'augmentation de la fréquentation des bains douches, à la location d'écrans géants pour la Coupe du Monde de football, à l'évènement « Quai des Plantes ». À cela s'ajoutent, par ailleurs, les charges de gardiennage des gymnases et squares d'accueil des migrants (1,6 M€) et les reversements effectués au titre du forfait post-stationnement (1,9 M€).

+4,1%

Évolution des dépenses de gestion en 2018
 et +1,8% (hors dépenses exceptionnelles relatives à
 l'accueil des migrants et forfait post-stationnement)

FOCUS SUR LA CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT

L'article 29 de la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 a introduit un dispositif de contractualisation avec l'État pour les collectivités et leurs groupements à fiscalité propre afin de réduire la part des dépenses publiques dans le PIB et le montant de la dette publique. Sont concernées par cette mesure les 322 collectivités et groupements dont les recettes réelles de fonctionnement 2016 du budget principal sont supérieures à 60 M€. L'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, fixé à 1,2% pour l'ensemble des collectivités, peut être modulé à la baisse ou à la hausse en fonction de 3 critères, dans la limite de 0,15 point par critère :

- l'évolution annuelle de la population entre 2013 et 2018, ou des logements autorisés entre 2014 et 2016
- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2014 et 2016
- le revenu moyen par habitant ou la proportion de la population résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La Ville de Nantes répondant aux deux premières conditions, le contrat limite sur une durée de trois ans le taux de croissance annuel d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 1,5%. Ce taux d'évolution annuel maximum est appliqué à une base 2017 constituée des dépenses réelles de fonctionnement 2017, minorée des atténuations de charges et de produits (notamment le reversement du forfait post-stationnement) et des dotations aux provisions.

Par conséquent, pour la Ville, le niveau maximal de ces dépenses a été fixé de la manière suivante pour les années à venir :

Les dépenses de fonctionnement 2018 à prendre en compte font un total de 354,0 M€. Elles ont fait l'objet d'une discussion avec les services de l'État. Plusieurs retraitements ont ainsi été opérés, tout d'abord, du fait des changements de périmètre budgétaire, puis en raison d'éléments exceptionnels :

- l'effet du renouvellement de la délégation de service public des accueils de loisirs sans hébergement
- le plan de réussite éducative (PRE) nouvellement porté par le budget de la Ville de Nantes
- les indemnités de remboursement anticipé d'emprunts
- la prise en charge de l'accueil des migrants
- les conséquences des violences urbaines et manifestations

ramenant le total des dépenses à 345,5 M€.

Par conséquent, au regard du périmètre pris en compte dans le cadre de la contractualisation et des retraitements effectués, les dépenses de fonctionnement de la ville de Nantes excèdent de 0,7 M€ le niveau des dépenses contractualisées, soit un taux d'évolution de 1,7%.

Le non-respect de l'objectif d'évolution des dépenses se traduira par une reprise financière atteignant 75% du dépassement, estimée à 0,5 M€ à ce jour. Cette reprise sera comptabilisée sur l'exercice 2019.

Le modèle comptable utilisé pour les mutualisations, via la refacturation des frais engagés à la ville de Nantes, implique que les coûts sont comptabilisés deux fois, dans les dépenses réelles de fonctionnement des deux collectivités. Certaines métropoles de taille comparable n'ont pas retenu le même montage, ce qui implique une inégalité de traitement entre métropoles. Si le même montage avait prévalu à Nantes, la ville n'aurait pas connu de reprise et aurait réalisé les objectifs du contrat pour l'année 2018. De même, si l'État avait accepté le retraitement des frais de gestion du forfait post-stationnement (FPS).

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Montant des dépenses réelles de fonctionnement (avant retraitements)	339 699 417 €	344 794 908 €	349 966 832 €	355 216 334 €

52,9 M€

Dépenses d'investissement en 2018, soit 170€ par habitant.

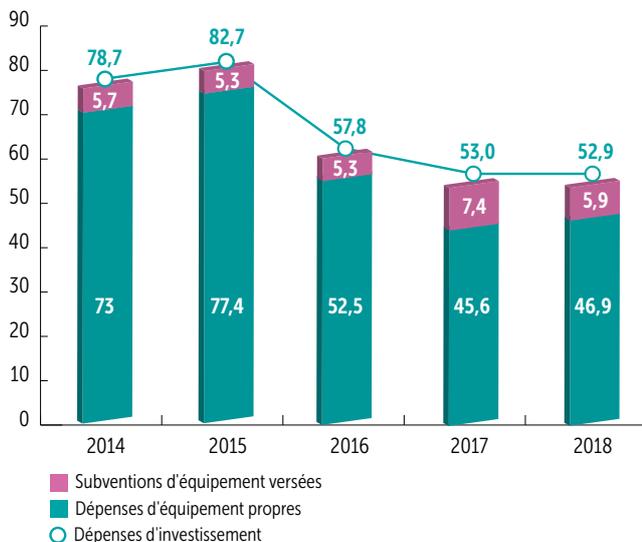
LE MAINTIEN D'UN INVESTISSEMENT AMBITIEUX POUR LE TERRITOIRE

Les dépenses d'investissement de la Ville (hors remboursement de la dette) s'élèvent à 52,9 M€ en 2018, en nette progression par rapport à l'année précédente (+4,4% hors opérations financières, notamment le remboursement du plan de relance FCTVA en 2017). L'effort d'investissement ainsi dégagé démontre une politique ambitieuse pour le territoire, à savoir : offrir un cadre de vie agréable et répondre aux besoins de tous les nantais, en agissant pour plus de solidarité et de justice sociale.

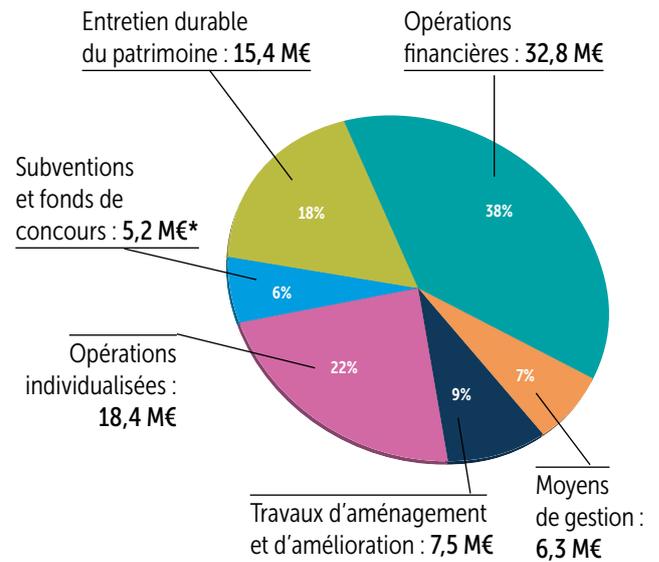
Pour les dépenses d'investissement, le taux de réalisation atteint 75,6% en 2018 (BP hors opérations financières, notamment remboursement de la dette).

Outre les opérations financières (32,8 M€ de remboursement en capital de la dette), les dépenses d'investissement regroupent les dépenses propres d'équipement (46,9 M€) et les subventions et fonds de concours versés par la Ville (5,9 M€, y compris les subventions incluses dans des projets individualisés).

Évolution des dépenses d'investissement et de leurs composantes (en M€)



La répartition des dépenses d'investissement en 2018 par agrégat budgétaire



*subventions et fonds de concours hors opérations individualisées

Les dépenses propres d'équipement de la Ville sont composées d'opérations individualisées (18,4 M€), de l'entretien durable du patrimoine communal (15,4 M€), de travaux d'aménagement et d'amélioration (7,5 M€) et de moyens de gestion (6,3 M€).

Les moyens de gestion des services municipaux et l'entretien durable du patrimoine constituent une priorité dans l'effort d'investissement de la Ville avec 21,7 M€ réalisés en 2018 (contre 20,2 M€ en 2017). Ils regroupent essentiellement les dépenses relatives au patrimoine bâti municipal (13,9 M€), et particulièrement scolaire (5,4 M€) conformément à la priorité donnée à l'éducation au travers des opérations de restructuration et de rénovation des bâtiments scolaires. Ces investissements concernent également les secteurs sportif (2,8 M€), culturel (0,6 M€) et des espaces verts (0,6 M€).

Dans une approche par politique publique, l'effort d'investissement consacré par la Ville à l'éducation atteint 11,8 M€ et porte principalement sur l'extension des capacités d'accueil des groupes scolaires (2,9 M€), la restauration des écoles Louise Michel (0,9 M€), Ampère (1,0 M€) et Jacques Tati (1,0 M€). Sont poursuivis également le développement des écoles numériques et l'accès au haut débit (0,8 M€).



Les politiques de soutien à la vie associative et à la solidarité et petite enfance constituent quant à elles 6,9 M€ d'investissements en 2018. Ces dépenses se sont traduites par la réhabilitation de la Fabrique des Dervallières (1,1 M€), la fin des travaux du pôle associatif Désiré Colombe et de son multi-accueil petite enfance (0,4 M€) inauguré début 2019, le regroupement et l'extension du multi-accueil Santos Dumont (0,4 M€), des aménagements réalisés pour le futur Centre post-traumatique, et enfin la mise en place de maisons pluridisciplinaires de santé.

Les investissements réalisés à destination de la culture et du patrimoine culturel s'élèvent à 5,5 M€, intégrant notamment les travaux de Libre-Usine à Malakoff (0,2 M€), les ateliers d'Artistes de l'Île de Nantes (0,3 M€), la sécurisation des ateliers de Bitche (0,4 M€), ainsi que le projet de Bibliothèque numérique de référence sur l'ensemble des médiathèques et bibliothèques de la Ville de Nantes (0,2 M€).

S'y ajoutent les travaux de reconstruction de la basilique Saint-Donatien (0,4 M€), les travaux de l'église Notre-Dame du Bon Port et de son orgue (0,3 M€), ainsi que la rénovation du Château de la Gaudinière (0,3 M€).

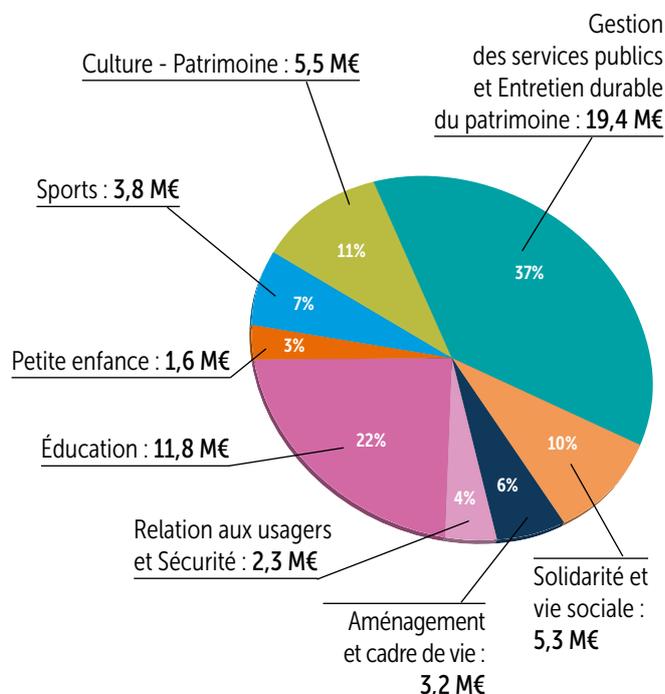
Le secteur sportif s'est vu consacré 3,8 M€ d'investissements, contribuant à la création de 3 courts de tennis à la Durantière (1 M€) ainsi qu'à la mise aux normes et l'amélioration d'équipements sportifs de proximité (gymnase Coidelle, piscine des Dervallières...).



DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette

La répartition des dépenses d'investissement en 2018 par politique



À noter aussi la participation de la Ville au Centre de supervision urbain (0,7 M€), la relocalisation de la Mairie de quartier Sud (0,3 M€) et l'achèvement de la Maison de la Tranquillité Publique, qui participent à la politique de sécurité et d'amélioration de la relation avec les usagers (2,3 M€).

La dette

En 2018, l'encours de dette de la Ville de Nantes s'est fortement réduit (-23,3 M€) pour s'établir à 181,3 M€ au 31 décembre 2018.

La Ville poursuit ainsi son désendettement, avec une diminution de son stock de dette entre 2014 et 2018 de 5,4% en moyenne par an (-12 M€), soit un désendettement global de 60,9 M€ sur la période.

En 2018, le remboursement en capital des emprunts contractés par la Ville de Nantes est en forte hausse (+15%), soit une augmentation de 4,3 M€, pour atteindre 32,8 M€ (contre 28,5 M€ en 2017), suite au remboursement anticipé d'un emprunt devenu cher pour 4,4 M€.

Parallèlement, afin d'assurer le financement de ses investissements de l'année 2018, la Ville a contracté un emprunt de 10 M€ auprès de la Société Générale, aux conditions suivantes :

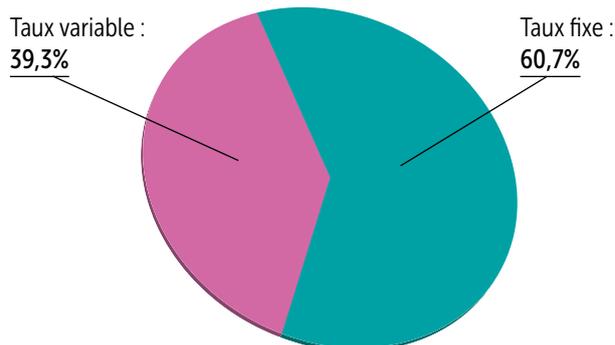
- Taux variable, Euribor 3 mois + 0,32%
- Durée de 15 années

L'encours de dette de la Ville se répartit entre une dizaine de partenaires financiers (hors Nantes Métropole), en adéquation avec la stratégie de diversification de la dette et de dilution des risques. L'extinction d'emprunts et la contractualisation d'un nouvel emprunt ont modifié sensiblement la structure des prêteurs :

- Le Groupe BPCE, intégrant la Caisse d'Épargne, le Crédit Foncier et le Crédit Coopératif, demeure le principal partenaire financier avec 24% de l'encours.
- La Société Générale constitue le deuxième partenaire, avec 13% de la dette, suite à la contractualisation du nouvel emprunt.
- L'Agence France Locale devient le troisième prêteur avec 12% de l'encours, suite au rachat d'un emprunt Dexia notamment.
- La Caisse des Dépôts et Consignations détient 10% de l'encours.
- Le Groupe Crédit Agricole, ainsi que la SFIL, possèdent chacun 9% de l'encours total.
- La Banque Postale voit sa part de dette passer de 10% à 8%, suite à un remboursement anticipé.
- Les parts de Helaba et de BNP Paribas restent à un niveau équivalent à celui de 2017, soit respectivement 6% et 5%.
- Dexia ne possède plus que 4% de l'encours, après l'extinction du dernier emprunt structuré en 2018 et la cession d'un emprunt à l'AFL (5,1 M€).

Dans la continuité des années précédentes, la Ville bénéficie toujours d'un contexte de taux d'intérêts maintenus à des niveaux historiquement faibles. Les

La structure de la dette au 31 décembre 2018



conditions très avantageuses pour l'emprunt contracté auprès de la Société Générale abaisse le taux moyen de la dette à 1,60% au 31 décembre 2018 (contre 1,70% en 2017). À titre de comparaison, le taux moyen des collectivités locales (communes et EPCI) de plus 100 000 habitants s'établit à 2,17% en 2018. La durée résiduelle moyenne de la dette est également en diminution et s'établit à 9 ans et 5 mois fin 2018 (contre 9 ans et 8 mois fin 2017).

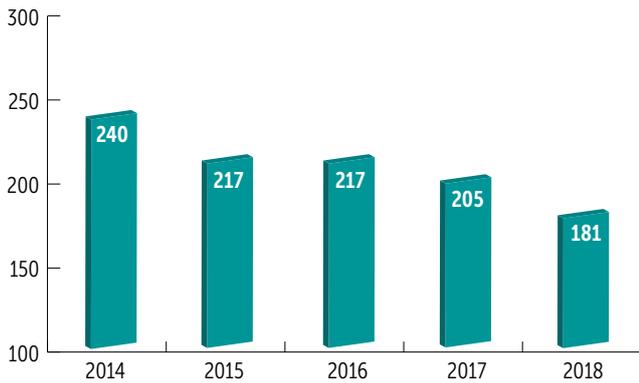
La part des emprunts à taux fixe a fortement augmenté, représentant désormais 60,7% de l'encours (53,5% en 2017), contre 39,3% de dette contractée à taux variables. La gestion active de la dette permet à la fois de bénéficier des taux d'intérêts actuels très faibles des taux variables et de se prémunir contre une éventuelle future remontée des taux, avec une majorité d'emprunts à taux fixe.

Le dernier emprunt structuré de la Ville est arrivé à son échéance au cours de l'année 2018. Ainsi, selon la classification issue de la Charte Gissler, 100% de l'encours de dette de la Ville est constitué des produits financiers les moins risqués du marché.

Par ailleurs, l'encours des emprunts garantis par la Ville de Nantes s'élève à 31,3 M€ au 31 décembre 2018, en légère baisse par rapport à 2017 (-0,9 M€), soit environ 101 € par habitant. Ce sont ainsi 32 organismes qui bénéficient de garanties d'emprunt fin 2018.

Aucune ligne de trésorerie n'a été mobilisée en 2018, compte tenu du niveau de trésorerie excédentaire de la Ville tout au long de l'exercice.

Évolution de l'encours de la dette au 31 décembre (en M€)



181,3 M€

Encours brut de la dette au 31 Décembre 2018, soit 582 € par habitant.

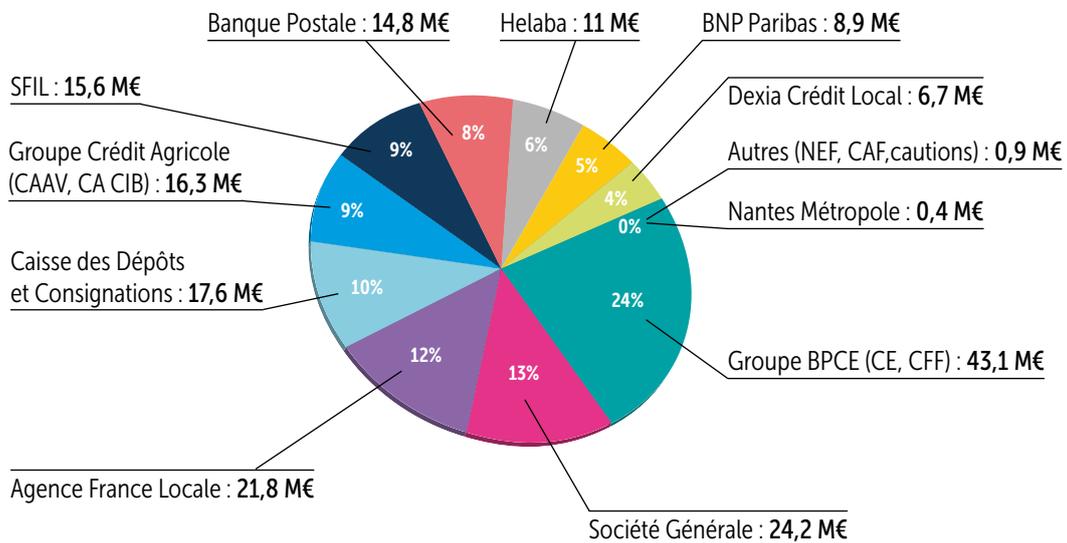


ENCOURS BRUT DE DETTE

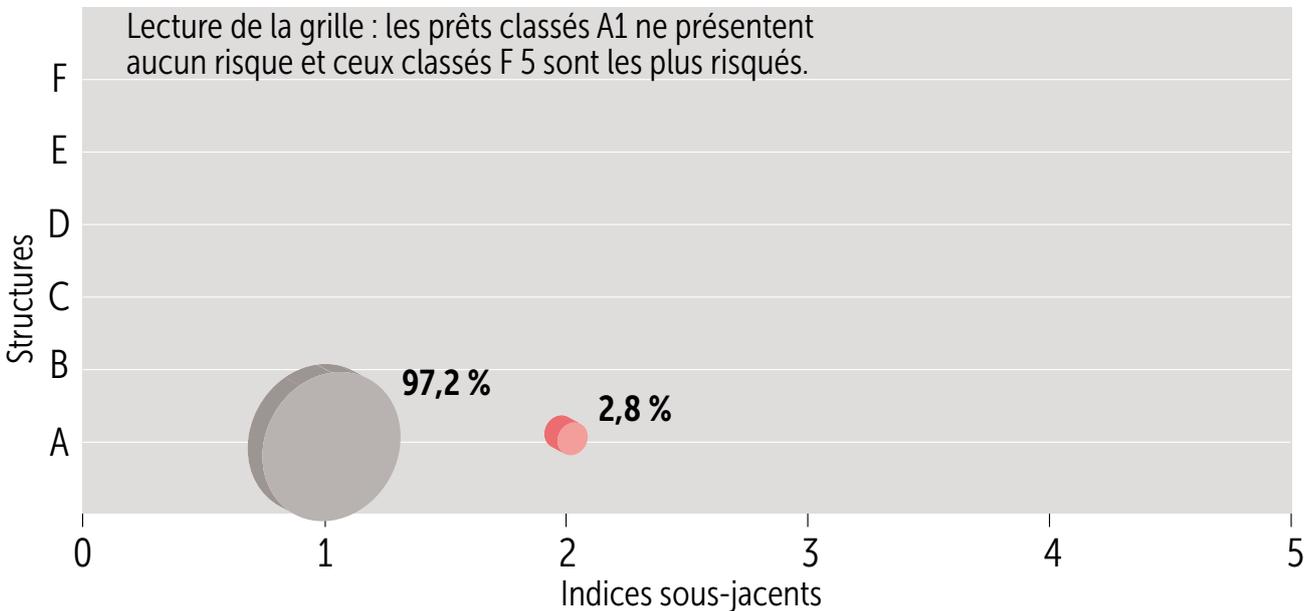
C'est le montant total du capital restant dû à un moment donné.

L'encours net de la dette déduit la dette transférée à Nantes Métropole.

Répartition du portefeuille d'emprunts par prêteur au 31 décembre 2018 (181,3 M€)



Classification des risques des emprunts au 31 décembre 2018



La fiscalité

Pour la 8^e année consécutive, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés, conformément à l'un des engagements forts de la Ville en matière de fiscalité locale, et ce en dépit d'un contexte financier contraint.

Le deuxième engagement, confirmé encore en 2018, est une répartition plus équitable de la charge fiscale entre les ménages grâce à une politique volontariste d'abattement.

Le produit de la fiscalité directe représente 208,2 M€ en 2018, composé principalement de la taxe sur le foncier bâti (ménages et entreprises) pour 105,7 M€ (50,8%) et de la taxe d'habitation pour 100,4 M€ (48,2%), auxquelles s'ajoutent les produits fiscaux issus des rôles supplémentaires (0,9 M€), de la majoration sur les résidences secondaires (0,8 M€) et de la taxe sur le foncier non bâti (0,4 M€).

Les recettes de fiscalité directe ont connu une augmentation sensible en 2018 (+4,5 M€), soit une hausse plus rapide que l'année précédente (+2,2% contre 1,8% en 2017).

Les évolutions de la fiscalité directe sont déterminées par trois facteurs :

- Les taux d'imposition,
- Les bases d'imposition, dont les évolutions peuvent être la conséquence :
 - d'une variation physique (construction de logements neufs, etc.)
 - d'une variation des valeurs locatives (actualisation en fonction du dernier taux d'inflation constaté à compter de 2018),
- Les exonérations et abattements.

L'effet taux d'imposition n'ayant pas été actionné par la municipalité, la hausse des produits de la fiscalité directe s'explique par un effet volume des bases, à savoir, d'une part, la variation physique liée au nombre de logements (+1,0%), et d'autre part, la revalorisation des valeurs locatives (+1,2%), signe d'un dynamisme réel des bases d'imposition.

3 149 €

Valeur locative moyenne à Nantes en 2018

Depuis 2008, la Ville s'est engagée dans une réforme de sa politique fiscale et confirme en 2018 sa politique d'abattement, afin de répartir plus équitablement la charge fiscale en faveur des ménages à revenus moyens et des familles. Elle vise à favoriser les ménages, locataires comme propriétaires, occupant un logement dont la valeur locative brute est sensiblement égale ou inférieure à la valeur locative moyenne de la ville.

Si le taux minimum instauré par la loi pour les deux premières personnes à charge est de 10% et 15% pour chacune des personnes suivantes, la Ville de Nantes a décidé en 2008 de majorer à 20% son abattement pour les 2 premières personnes à charge et de le maintenir à ce niveau pour les personnes suivantes. En 2018, cette mesure a bénéficié à 30 633 foyers, engendrant une réduction de la base taxable de 17,7 M€, soit une perte de 4,25 M€ de produit fiscal pour la Ville.

La révision de la politique fiscale de la Ville de Nantes s'est également traduite à partir de 2009 par la mise en œuvre d'un abattement général à la base sur l'ensemble des foyers en résidence principale, quelle que soit leur taille. En 2018, cette mesure a conduit à une perte de bases fiscales de 44,9 M€, soit une réduction du produit fiscal de 10,8 M€.

Dans le cadre de sa politique d'accessibilité et d'accompagnement du handicap, la Ville a enfin instauré un abattement spécial pour les personnes handicapées et invalides (majoration passée de 10% à 20% depuis 2017), avec 361 foyers bénéficiaires en 2018.

L'ensemble des mesures d'abattement mises en place par la Ville représente une perte de produit fiscal de plus de 15 M€ au total en 2018.



VALEUR LOCATIVE MOYENNE :

moyenne des valeurs locatives pour l'ensemble des locaux d'habitation d'une collectivité



VALEUR LOCATIVE :

loyer annuel théorique d'un immeuble bâti s'il était loué dans les conditions normales du marché en 1970. Cette valeur locative est actualisée chaque année en loi de finances.

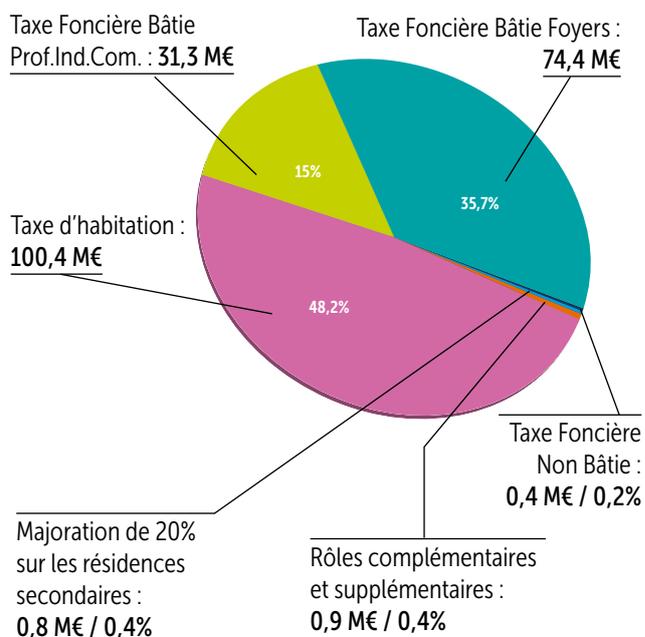
Par ailleurs, aux mesures d'abattement s'ajoutent des mesures d'exonération de taxe d'habitation pour certains foyers, notamment en fonction de leurs revenus. Ainsi, sur les 156 246 foyers fiscaux nantais en 2018, 20 653 foyers (13,2%) sont exonérés en intégralité de la taxe d'habitation et 59 574 foyers (38,1%) le sont partiellement, avec un plafonnement de leur contribution à 3,44% du revenu fiscal de référence du ménage.

La Loi de Finances pour 2018 a instauré, à compter de 2018, un nouveau dégrèvement s'additionnant aux exonérations existantes et visant à exonérer progressivement 80 % des foyers de taxe d'habitation sur la résidence principale, avec un dégrèvement de 30 % en 2018. Pour la Ville de Nantes, ce sont ainsi deux catégories de foyers qui bénéficient de cette mesure :

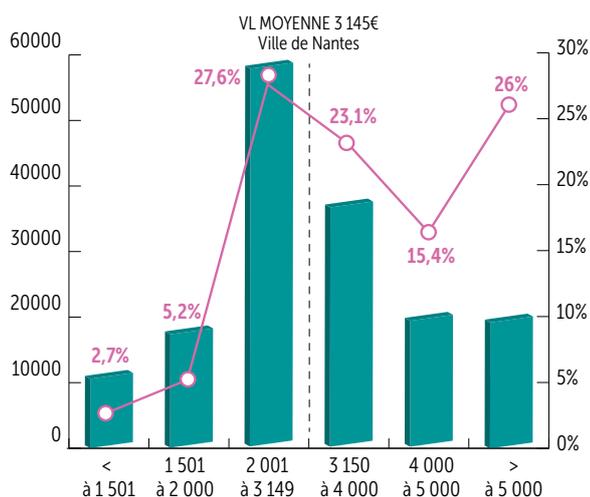
- 59 574 foyers déjà partiellement exonérés,
- 26 271 foyers (16,8%) qui auraient sinon payé intégralement la taxe d'habitation.

Au global, seulement 49 748 foyers fiscaux (31,8%) paient intégralement leur taxe d'habitation en 2018.

Produit de la fiscalité directe en 2018 : 208,2M€



Répartition du produit fiscal de la taxe d'habitation par tranche de valeur locative



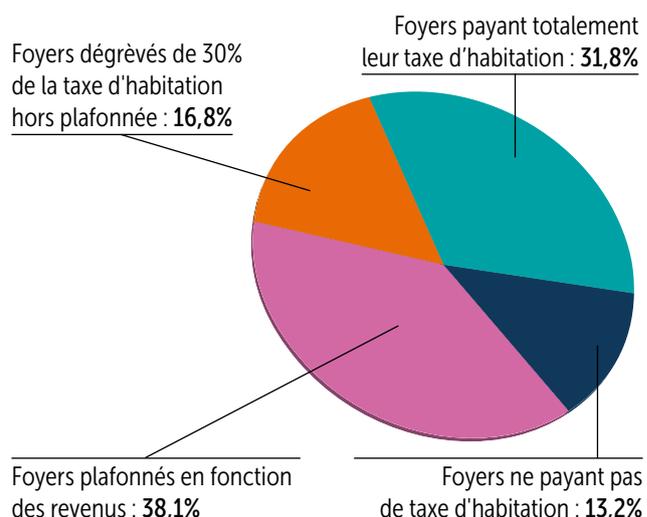
■ Nombre de foyers fiscaux par tranche de valeur locative

○ Répartition du produit fiscal de TH en %

54,1% des foyers fiscaux nantais ont une VL inférieure à la moyenne des logements nantais. Leur contribution représente 35,5% du produit total de la TH.

45,9% des foyers fiscaux nantais ont une VL supérieure à la moyenne des logements nantais. Leur contribution représente 64,5% du produit total de la TH.

Les foyers nantais et la taxe d'habitation en 2018





Les ratios légaux

Ratios de la loi ATR (résultats du compte administratif) au 31 décembre 2018

1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 146€
2	Produit des impôts directs / Population	669€
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 310€
4	Dépenses d'équipement brut / Population	168€
5	Encours de la dette / Population	582€
6	Dotations Globales de Fonctionnement / Population	207€
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	52,4%
8	Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	95,5%
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	12,8%
10	Encours de la dette brute / Recettes réelles de fonctionnement	44,5%

Lexique

et principes budgétaires

Épargne de gestion

L'épargne de gestion est un indicateur qui permet d'évaluer la capacité de la collectivité à dégager un excédent sur sa section de fonctionnement. C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion.

Capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

Épargne disponible (réelle)

L'épargne disponible est égale à la CAF diminuée du montant du remboursement du capital de la dette.

L'épargne disponible réelle correspond au solde précédent, augmentée du capital de la dette récupérable auprès de Nantes Métropole.

Taux d'autofinancement

Rapport entre les recettes réelles et la CAF, le taux d'autofinancement mesure la part de recettes consacrées au financement des investissements.

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la Ville, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est égale à la somme du remboursement contractuel de la dette (hors mouvements de gestion active de la dette) et des frais financiers.

Dépenses d'équipement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette.

Recettes propres disponibles

Elles représentent la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette. Elles sont constituées, d'une part, de la capacité d'autofinancement (diminuée du remboursement du capital de la dette) et, d'autre part, des ressources propres d'investissement (dotations, subventions...). Depuis 2001, elles intègrent le remboursement en capital de la dette transférée à Nantes Métropole.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement au 1^{er} janvier correspond au résultat global de clôture du compte administratif de l'exercice précédent, c'est-à-dire au cumul des excédents ou déficits antérieurs.

Au 31 décembre, le fonds de roulement est égal au fonds de roulement au 1^{er} janvier, auquel vient s'ajouter le solde budgétaire propre de l'exercice, soit la différence entre les titres de recettes et les mandats émis au cours de l'exercice considéré. C'est un stock de moyens financiers disponibles pour les mandatements.

Garantie d'emprunt

Les Villes ont la possibilité, dans les limites fixées par les lois de décentralisation, de garantir des emprunts contractés par des organismes publics ou privés. Leur remboursement est ainsi assuré en cas de défaillance du débiteur.

Potentiel fiscal / pression fiscale

Le potentiel fiscal est égal au produit des bases des taxes directes de la commune multipliées par les taux moyens nationaux de l'ensemble des communes. Il mesure la richesse potentielle de la collectivité.

La pression fiscale se définit comme le rapport entre le produit fiscal effectivement levé par la commune et son potentiel fiscal.

Dépenses (recettes) réelles / Dépenses (recettes) d'ordre

Les dépenses (recettes) budgétaires sont composées des dépenses (recettes) réelles et des dépenses (recettes) d'ordre. Les dépenses (recettes) d'ordre correspondent à des écritures n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectif. Il s'agit, par exemple, des dotations aux amortissements. Contrairement aux opérations d'ordre, les dépenses (recettes) réelles donnent lieu à des mouvements de fonds.

Section de fonctionnement / Section d'investissement

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services...).

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine de la Ville (acquisitions, ventes, travaux...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années.

L'attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation constitue pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) le seul versement obligatoire en faveur des communes. Ses modalités d'évaluation sont fixées à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI). Elle est égale aux ressources fiscales transférées par la commune à l'EPCI l'année précédent la mise en place de la FPU, diminuées du coût net des charges transférées.

La dotation de solidarité communautaire (DSC)

La dotation de solidarité communautaire est un versement facultatif effectué par les EPCI à fiscalité professionnelle unique, au profit de leurs communes membres. Elle est régie par l'article 1609 nonies C du CGI. Son montant et ses critères de répartition sont librement définis par le conseil communautaire. Il s'agit d'un outil de péréquation destiné, si les élus le souhaitent, à réduire les inégalités de richesse entre les communes. Le plus souvent, l'EPCI redistribue à ses communes membres une partie de la croissance de ses recettes fiscales.

La classification des risques des emprunts

Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont plus encadrées. Les banques se sont en effet engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans la grille suivante. Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

Indices sous-jacents	Structures
1 Indices zone euro	A Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2 Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B Barrière simple Pas d'effet de levier
3 Écart d'indices zone euro	C Option d'échange (swaption)
4 Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5 Écart d'indices hors zone euro	E Multiplicateur jusqu'à 5

Les principes budgétaires et comptables

La comptabilité de la Ville est une comptabilité de droits constatés. Elle enregistre non pas des mouvements de fonds effectifs mais des ordres donnés (mandats et titres de recettes). En conformité avec les principes de bases du droit public budgétaire, l'exécution des opérations d'une commune est assurée par deux types d'agents distincts et séparés : l'ordonnateur et le comptable public.

Le maire exerce les fonctions d'ordonnateur : il est chargé de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses, ainsi que de la constatation des recettes, dont il prescrit l'exécution. Le comptable public assure, quant à lui, la prise en charge et le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses et les opérations de trésorerie.

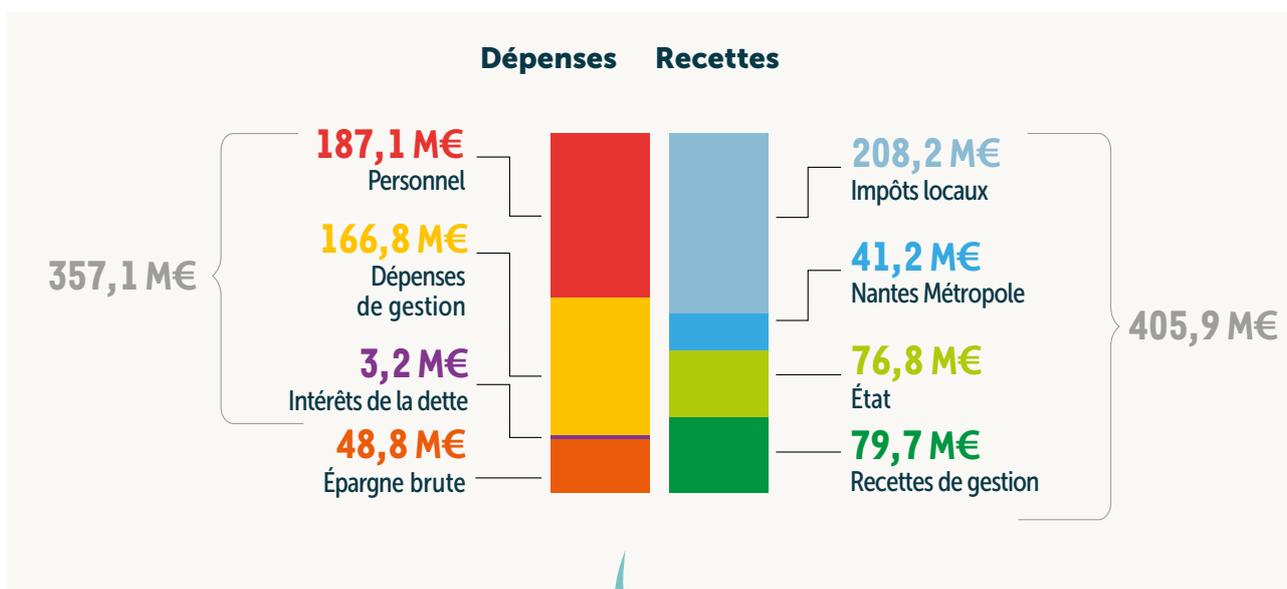
L'incompatibilité de ces deux fonctions et leur stricte séparation constituent un principe fondamental de l'organisation budgétaire et comptable des administrations publiques. Sa mise en œuvre nécessite la tenue de deux comptabilités et une présentation séparée des comptes à la clôture de chaque exercice, dans un document propre à chacune. Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur, retrace l'exécution du budget. Le compte de gestion, établi par le comptable, décrit non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur, mais également les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.

La nomenclature comptable du budget principal de la commune est l'instruction M14 depuis le 1^{er} janvier 1997.

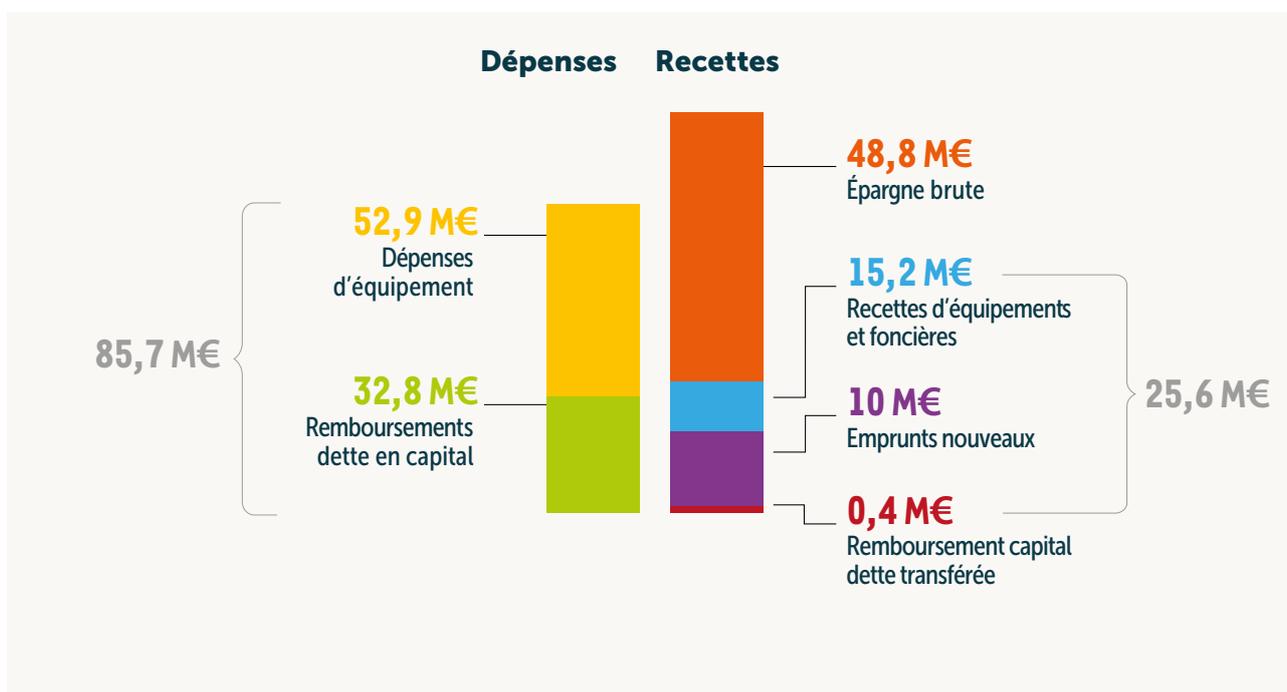
Données de synthèse

COMPTE ADMINISTRATIF GLOBAL DE LA VILLE 2018

Fonctionnement 357,1 M€



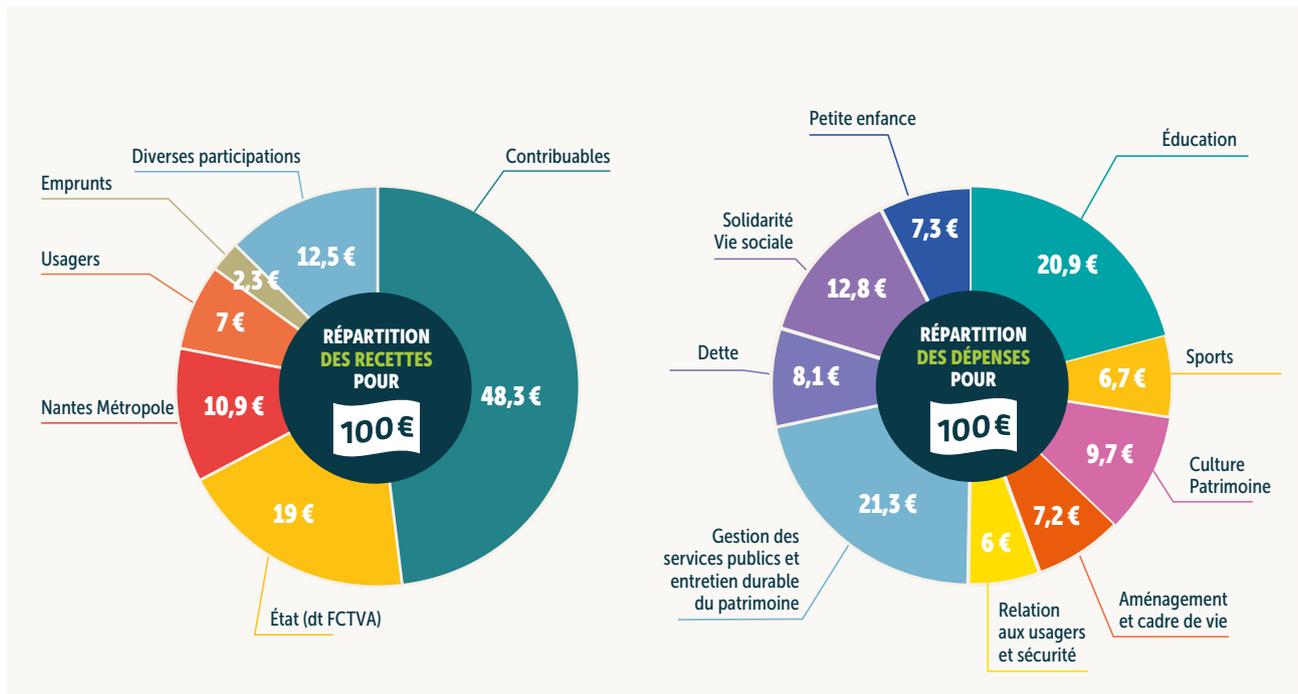
Investissement 52,9 M€*



* Dépenses d'investissement hors remboursement de la dette en capital

M€ : Millions d'euros

DÉPENSES ET RECETTES POUR 100 €



ENCOURS DETTE PAR HABITANT (en euros constants valeur 2018)



QUELQUES CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE



Les annexes des comptes

Balance du compte administratif 2018

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL

Dépenses	1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)		
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Fonctionnement			
Charges à caractère général	74 287 335,85		74 287 335,85
Charges de personnel et frais assimilés	187 071 452,73		187 071 452,73
Atténuation de produits	2 767 647,37		2 767 647,37
Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
Autres charges de gestion courante	89 069 848,22		89 069 848,22
Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)	208 968,74		208 968,74
Charges financières	3 220 623,61	0,00	3 220 623,61
Charges exceptionnelles	414 830,87	2 104 046,82	2 518 877,69
Dotations aux amortissements et provisions	40 000	12 101 999,24	12 141 999,24
Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total	357 080 707,39	14 206 046,06	371 286 753,45

Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00
--	--	--	------

Investissement			
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	12 500,00	4 749,99	17 249,99
Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	32 788 964,38	586 552,94	33 375 517,32
Compte de liaison : affectation	0,00 (8)		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
Différences sur réalisations d'immobilisations		106 415,82	106 415,82
Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	2 390 901,40	26 280,00	2 417 181,40
Subventions d'équipement versées	5 934 449,18	125 715,05	6 060 164,23
Immobilisations corporelles (6)	6 757 691,52	1 042 703,41	7 800 394,93
Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00 (9)	0,00	0,00
Immobilisations en cours (6)	37 324 408,11	394 897,24	37 719 305,36
Partic. et créances rattachées à des partic.	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	396 132,44	0,00	396 132,44
Amortissements des immobilisations (reprises)		3,86	3,86
Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)		0,00	0,00
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
Total des opérations pour compte de tiers (7)	58 473,02	0,00	58 473,02
Charges à répartir sur plusieurs exercices		0,00	0,00
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)		0,00	0,00
Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)		0,00	0,00
Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total	85 663 520,05	2 287 318,32	87 950 838,37

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			22 952 236,16
--	--	--	----------------------

Recettes

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Fonctionnement			
Atténuation de charges	253 587,58		253 587,58
Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
Produits des services, du domaine, et ventes diverses	30 754 577,60		30 754 577,60
Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Travaux en régie		218 620,05	218 620,05
Impôts et taxes	274 898 775,87		274 898 775,87
Dotations et participations	94 036 537,66		94 036 537,66
Autres produits de gestion courante	5 452 311,86	0,00	5 452 311,86
Produits financiers	83 680,26	0,00	83 680,26
Produits exceptionnels	2 405 119,58	111 165,81	2 516 285,39
Reprises sur amortissements et provisions	40 000,00	3,86	40 003,86
Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total	407 924 590,41	329 789,72	408 254 380,13

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1

18 454 482,97

Investissement

Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 434 968,15	30 800,00	5 465 768,15
Excédents de fonctionnement capitalisés	45 510 688,36		45 510 688,36
Subventions d'investissement	2 325 858,90	181 141,00	2 506 999,90
Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	10 121 000,00	0,00	10 121 000,00
Compte de liaison : affectation	0,00 (8)		0,00
Différences sur réalisations d'immobilisations		1 703 548,48	1 703 548,48
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	266 608,17	266 608,17
Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	526 213,39	526 213,39
Immobilisations reçues en affectation	0,00 (9)	0,00	0,00
Immobilisations en cours	30 200,13	140 723,40	170 923,53
Partic. et créances rattachées à des partic.	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	5 629 811,27	1 212 540,98	6 842 352,25
Amortissements des immobilisations		12 080 809,80	12 080 809,80
Provisions pour dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (7)	58 473,02	0,00	58 473,02
Charges à répartir sur plusieurs exercices		21 189,44	21 189,44
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)		0,00	0,00
Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)		0,00	0,00
Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total	69 110 999,83	16 163 574,66	85 274 574,49

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

0,00

Bilan du compte de gestion

BILAN SYNTHÉTIQUE DU COMPTE DE GESTION 2018

Bilan extrait du compte de gestion, document établi par le Payeur
(en milliers euros)

	2018	2017
ACTIF (1)		
Immobilisations incorporelles (nettes)	95 021,10	91 985,34
Terrains	84 761,76	83 656,64
Constructions	750 913,22	725 749,50
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	265,39	265,39
Immobilisations corporelles en cours	229 360,82	221 575,98
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	104 926,01	105 291,02
Autres immobilisations corporelles	34 456,05	34 696,89
Total immobilisations corporelles (nettes)	1 204 683,85	1 171 235,43
Immobilisations financières	28 869,31	35 315,53
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 328 574,27	1 298 536,30
Stocks	-	-
Créances	18 215,70	15 735,92
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	34 923,36	49 847,67
Autres actifs circulant	-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT	53 139,06	65 583,59
Comptes de régularisations	189,05	202,31
TOTAL ACTIF	1 381 902,37	1 364 322,21

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

	2018	2017
PASSIF		
Dotations	10 818,94	10 763,52
Fonds globalisés	313 749,85	308 314,88
Réserves	1 097 103,30	1 051 592,62
Différences sur réalisations d'immobilisations	-508 498,14	-505 602,33
Report à nouveau	18 454,48	14 516,41
Résultat de l'exercice	36 967,63	49 448,76
Subventions transférables	19,49	23,00
Subventions non transférables	208 603,16	206 109,90
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	-	-
Autres fonds propres	-	-
TOTAL FONDS PROPRES	1 177 218,72	1 135 166,76
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	100,00	100,00
Dettes financières à long terme	182 263,55	205 776,49
Fournisseurs (2)	10 012,20	9 237,47
Autres dettes à court terme	10 879,86	13 486,76
Total dettes à court terme	20 892,06	22 724,23
TOTAL DETTES	203 155,61	228 500,73
Comptes de régularisations	1 428,03	554,72
TOTAL PASSIF	1 381 902,37	1 364 322,21

Le budget annexe du fossoyage

Conformément à la réglementation, l'activité de fossoyage, constituant un service public industriel et commercial (SPIC), fait l'objet d'un budget annexe.

RÉGIE MUNICIPALE DE FOSSOYAGE

La régie municipale de fossoyage
Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 en K€

BILAN SIMPLIFIÉ (en milliers d'euros)

COMPTE DE RÉSULTAT

ACTIF	NET	PASSIF	NET		
Immobilisations incorporelles		Capital social ou Fonds associatif	0	Total des produits d'exploitation	40,14
Immobilisations corporelles		Réserves	0	dont participation Ville de Nantes	0,00
Immobilisations financières		Report à nouveau	41,65	Total des charges d'exploitation	0,00
		Résultat de l'exercice	40,12	dont charges de personnel	0,00
		Résultat de l'exercice	40,12	dont dotations aux amortissements	
Total actif immobilisé (I)	0	Subventions investissement Ville de Nantes	0	et provisions	0,00
Stocks	0	Autres subventions d'investissement	0		
Créances	83,19	Total capitaux propres (I)	81,77	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	40,14
Valeurs mobilières de placement		Autres fonds propres (II)	0	Total des produits financiers	0,00
Disponibilités				Total des charges financières	0,00
Charges constatées d'avance		Provisions pour risques et charges (III)	0	RÉSULTAT FINANCIER	0,00
Total actif circulant (II)	83,19	Emprunts et dettes		Total des produits exceptionnels	0,00
Comptes de régularisation (III)	0,01	Fournisseurs et comptes rattachés	0	Total des charges exceptionnelles	0,02
		Dettes fiscales et sociales	0	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-0,02
		Autres dettes	1,42	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0,00
		Produits constatés d'avance	0	Impôts sur les bénéfices	0,00
		Total dettes (IV)	1,42	Total des produits	40,14
		Comptes de régularisation (V)	0	Total des charges	0,02
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	83,19			BÉNÉFICE OU PERTE	40,12
		TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	83,19		

Le CCAS

Dans le cadre de sa politique sociale et de solidarité, la Ville de Nantes contribue au financement des actions du CCAS. La subvention de fonctionnement versée par la Ville au CCAS s'élève à 24 M€ en 2018, contre 19,75 M€ en 2017 et 19,64 M€ en 2016, représentant 78% des recettes du CCAS.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

au 31 décembre 2018

BILAN SIMPLIFIÉ (en milliers d'euros)

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations incorporelles	186	Dotations	160
Immobilisations corporelles	19 251	Réserves	5 233
Immobilisations financières	5	Report à nouveau	622
Total actif immobilisé (I)	19 441	Résultat de l'exercice	2 755
		Subventions transférables	0
		Différences sur réalisations d'immobilisations	350
Redevables et comptes rattachés	0	Total fonds internes	9 120
Créances	8 963	Fonds globalisés	2 487
Valeurs mobilières de placement	0	Subventions non transférables	6 154
Disponibilités	1 777	Droits de l'affectant	6 570
Total actif circulant (II)	10 739	Total fonds propres (I)	24 330
Comptes de régularisation (III)	3	Provisions pour risques et charges (II)	450
		Emprunts et dettes	13
		Fournisseurs et comptes rattachés	1 579
		Autres dettes à court terme	3 727
		Total dettes (III)	5 319
		Comptes de régularisation (IV)	85
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	30 184	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	30 184

COMPTE DE RÉSULTAT

Total des produits d'exploitation (I)	30 744
dont participations	25 547
Total des charges d'exploitation (II)	28 052
dont charges de personnel	14 581
dont dotations aux amortissements et provisions	236
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER (I - II)	2 692
Total des produits financiers (III)	1
Total des charges financières (IV)	0
RÉSULTAT COURANT FINANCIER (III - IV)	1
Total des produits exceptionnels (V)	363
dont opérations de gestion	67
dont sur opérations en capital	16
Total des charges exceptionnelles (VI)	301
dont opérations de gestion	11
dont sur opérations en capital	10
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	62
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	31 108
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI)	28 354
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	2 755

COMPTES SIMPLIFIÉS DES ORGANISMES PARTENAIRES (SEM, SPL, SPLA...)

Crédit Municipal					
Comptes annuels au 31 décembre 2018					
Bilan simplifié			Compte de Résultat		
ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles	872 032	Capital social et prime d'émission	26 108 352	Produit net bancaire	1 634 617
Immobilisations corporelles	2 252 913	Réserves	2 911 331		
Immobilisations financières	1 787	Report à nouveau	-826 188	Total des charges d'exploitation	1 951 432
		Résultat de l'exercice	-252 615	dont charges de personnel	1 047 000
Total Actif immobilisé (I)	3 126 732	Autres subventions d'investissement	278 630	dont dotations aux amortissements et pro	260 881
Créances clients	14 023 247	Fonds Bancaires pour Risques Généraux	74 387	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-316 815
Créances sur les étab de crédit	7 317 635	Capitaux propres (I)	28 293 897		
Autres créances	96 264	Autres fonds propres (II)		Coût du risque	27 751
Total Actif Circulant (II)	21 437 147	Provisions pour risques et charges (III)	182 191	RESULTAT D'EXPLOITATION	-289 064
Obligations et autres titres à revenus fixes	7 753 083	Emprunts et dettes	3 412 084	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	6 245
Disponibilités	122 372	Opérations avec la clientèle	191 157	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-282 819
		Versements restant sur titres	350 000		
Total Trésorerie (III)	7 875 456	Autres dettes	227 608	RESULTAT EXCEPTIONNEL	30 204
		Total Dettes (IV)	4 180 850	Participation des salariés aux résultats	0
Comptes de régularisation (IV)	418 433	Comptes de régularisation (V)	200 829	Impôts sur les bénéfices	0
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	32 857 767	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	32 857 767	BENEFICE OU PERTE	-252 615

Cité Internationale des Congrès Nantes Métropole					
Comptes annuels au 31 décembre 2018					
Bilan simplifié			Compte de Résultat		
ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles	51 294	Capital social	3 810 000	Total des produits d'exploitation	14 442 355
Immobilisations corporelles	4 676 668	Réserves	13 681		
Immobilisations financières	5 550	Report à nouveau	461 056	Total des charges d'exploitation	14 410 053
		Résultat de l'exercice	177 239	dont charges de personnel	6 273 846
Total Actif immobilisé (I)	4 733 512	Autres subventions d'investissement	1 354 536	RESULTAT D'EXPLOITATION	32 302
Stocks et en-cours	42 927	Capitaux propres (I)	5 816 512		
Créances d'exploitation	1 308 448	Autres fonds propres (II)	308 395	Total des produits financiers	25 401
Autres créances	1 050 537	Provisions pour risques et charges (III)	82 091	Total des charges financières	144
Total Actif Circulant (II)	2 401 912	Emprunts et dettes	1 028 968	RESULTAT FINANCIER	25 257
Valeurs mobilières de placement	2 223 564	Fournisseurs et comptes rattachés	2 014 116	Total des produits exceptionnels	140 139
Disponibilités	1 999 651	Dettes fiscales et sociales	1 096 118	Total des charges exceptionnelles	38 189
Total Trésorerie (III)	4 223 215	Autres dettes	105 667	RESULTAT EXCEPTIONNEL	101 950
		Avances et acomptes reçus	0	Participation des salariés aux résultats	0
		Total Dettes (IV)	4 244 869	Impôts sur les bénéfices	-17 730
Comptes de régularisation (IV)	177 932	Comptes de régularisation (V)	1 084 702	Perte supportée ou bénéfice transféré (-)	0
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	11 536 570	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	11 536 570	BENEFICE OU PERTE	177 239

SAEM Folle Journée

Bilan simplifié

Comptes annuels au 30 juin 2018

Compte de résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro	POSTES	Euro
Immobilisations incorporelles	64 194	Capital social	300 000	Total des produits d'exploitation	4 622 583
Immobilisations corporelles	13 035	Réserves	44 651	Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	4 574 858 755 390
Immobilisations financières		Report à nouveau	-694 983	RESULTAT D'EXPLOITATION	47 725
Total Actif immobilisé (I)	77 229	Résultat de l'exercice	26 179	Total des produits financiers	47
		Autres subventions d'investissement		Total des charges financières	
Stocks et en-cours	74 383	Capitaux propres (I)	-324 153	RESULTAT FINANCIER	47
Créances d'exploitation	228 503	Autres fonds propres (II)		Total des produits exceptionnels	4 642
Autres créances	600 818	Provisions pour risques et charges (III)	0	Total des charges exceptionnelles	26 236
Total Actif Circulant (II)	903 704	Emprunts et dettes	147 598	RESULTAT EXCEPTIONNEL	-21 595
Valeurs mobilières de placement		Fournisseurs et comptes rattachés	997 251	Participation des salariés aux résultats	0
Disponibilités	910	Dettes fiscales et sociales	170 035	Impôts sur les bénéfices	0
Total Trésorerie (III)	910	Autres dettes	0	Perte supportée ou bénéfice transféré (-)	0
		Avances et acomptes reçus	0	BENEFICE OU PERTE	26 179
Comptes de régularisation (IV)	11 585	Total Dettes (IV)	1 314 884		
		Comptes de régularisation (V)	2 696		
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	993 427	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	993 427		

Loire-Atlantique Développement - SELA

Bilan simplifié

Comptes annuels au 31 décembre 2018

Compte de résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro	POSTES	Euro
Immobilisations incorporelles	38 316	Capital social et prime d'émission	14 213 559	Total des produits d'exploitation	41 834 199
Immobilisations corporelles	12 674 279	Réserves	1 997 602	Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	41 830 955 3 124 383
Immobilisations financières	5 910 530	Report à nouveau	0	RESULTAT D'EXPLOITATION	3 244
Total Actif immobilisé.....(I)	18 623 125	Résultat de l'exercice	173 702	Total des produits financiers	540 644
		Autres subventions d'investissement	146 356	Total des charges financières	495 658
Stocks et en-cours	97 613 951	Capitaux propres.....(I)	16 531 220	RESULTAT FINANCIER	44 986
Créances d'exploitation	9 093 071	Autres fonds propres.....(II)	0	Total des produits exceptionnels	638 274
Autres créances	5 058 933	Provisions pour risques et charges.(III)	6 548 311	Total des charges exceptionnelles	528 725
Total Actif Circulant.....(II)	111 765 954	Emprunts et dettes	89 136 505	RESULTAT EXCEPTIONNEL	109 549
Valeurs mobilières de placement	1 378 054	Fournisseurs et comptes rattachés	8 810 917	Participation des salariés aux résultats	0
Disponibilités	3 959 677	Dettes fiscales et sociales	2 190 836	Impôts sur les bénéfices	-15 923
Total Trésorerie.....(III)	5 337 732	Autres dettes	3 161 687	BENEFICE OU PERTE	173 702
		Total Dettes.....(IV)	103 299 945		
Comptes de régularisation.....(IV)	4 820 024	Comptes de régularisation.....(V)	14 167 359		
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	140 546 835	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	140 546 835		

Nantes Métropole Gestion Services

Bilan simplifié

Comptes annuels au 31 décembre 2018

Compte de résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro	POSTES	Euro
Immobilisations incorporelles		Capital social	37 000	Total des produits d'exploitation	6 977 206
Immobilisations corporelles	112 869	Réserves		Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	6 884 926 830 996
Immobilisations financières	814	Report à nouveau	-5 065	RESULTAT D'EXPLOITATION	92 280
Total Actif immobilisé (I)	113 683	Résultat de l'exercice	89 216	Total des produits financiers	254
		Subventions d'investissement		Total des charges financières	1 980
Stocks et en-cours	8 534	Provisions réglementées	0	RESULTAT FINANCIER	-1 727
Créances d'exploitation	1 550 971	Capitaux propres (I)	121 152	Total des produits exceptionnels	483
Autres créances	2 142 537	Autres fonds propres (II)	0	Total des charges exceptionnelles	1 819
Total Actif Circulant (II)	3 702 042	Provisions pour risques et charges (III)		RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 337
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes (long et court terme)	7 683	Bénéfice transféré	
Disponibilités	766 434	Fournisseurs et comptes rattachés	2 454 146	Perte transférée	
Total Trésorerie (III)	766 434	Dettes fiscales et sociales	702 869	Impôts sur les bénéfices	0
		Autres dettes	256 530	BENEFICE OU PERTE	89 216
Comptes de régularisation (IV)	33 227	Total Dettes (IV)	3 421 228		
		Comptes de régularisation (V)	1 073 007		
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	4 615 386	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 615 386		

Nantes Métropole Gestion Equipements

Comptes annuels au 31 décembre 2018

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro	POSTES	Euro
Immobilisations incorporelles	527 727	Capital social	3 128 112	Total des produits d'exploitation	20 358 620
Immobilisations corporelles	35 540 974	Réserves	271 209	Total des charges d'exploitation	19 799 861
Immobilisations financières	10 568	Report à nouveau	148 274	dont charges de personnel	3 749 136
Total Actif immobilisé (I)	36 079 270	Résultat de l'exercice	303 014	RESULTAT D'EXPLOITATION	558 759
Stocks et en-cours	2 990	Subventions d'investissement	9 429 134	Total des produits financiers	15 597
Créances d'exploitation	1 923 010	Provisions réglementées	0	Total des charges financières	524 647
Autres créances	2 962 416	Capitaux propres (I)	13 279 743	RESULTAT FINANCIER	-509 050
Total Actif Circulant (II)	4 888 416	Autres fonds propres (II)	0	Total des produits exceptionnels	694 737
Valeurs mobilières de placement	1 813 532	Provisions pour risques et charges (III)	11 572 970	Total des charges exceptionnelles	441 370
Disponibilités	5 055 253	Emprunts et dettes (long et court terme)	14 581 517	RESULTAT EXCEPTIONNEL	253 367
Total Trésorerie (III)	6 868 785	Fournisseurs et comptes rattachés	2 300 207	Bénéfice transféré	
		Dettes fiscales et sociales	1 101 309	Perte transférée	62
		Autres dettes	4 911 721	Impôts sur les bénéfices	
		Total Dettes (IV)	22 894 754	BENEFICE OU PERTE	303 014
Comptes de régularisation (IV)	42 697	Comptes de régularisation (V)	131 700		
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	47 879 168	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	47 879 168		

Nantes Métropole Aménagement

Comptes annuels au 31 décembre 2018

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro	POSTES	Euro
Immobilisations incorporelles	26 292	Capital social	1 782 000	Total des produits d'exploitation	90 553 645
Immobilisations corporelles	23 958 143	Réserves	1 194 171	Total des charges d'exploitation	89 895 040
Immobilisations financières	3 826	Report à nouveau	0	dont charges de personnel	2 855 989
Total Actif immobilisé (I)	23 988 261	Résultat de l'exercice	124 898	RESULTAT D'EXPLOITATION	658 605
Stocks et en-cours	56 539 175	Autres subventions d'investissement	1 162 868	Total des produits financiers	31
Créances d'exploitation	10 682 497	Capitaux propres (I)	4 263 937	Total des charges financières	589 413
Autres créances	13 442 860	Autres fonds propres (II)	0	RESULTAT FINANCIER	-589 382
Total Actif Circulant (II)	80 664 532	Provisions pour risques et charges (III)	22 435 425	Total des produits exceptionnels	6 437 874
Valeurs mobilières de placement	15	Emprunts et dettes	90 781 589	Total des charges exceptionnelles	6 352 025
Disponibilités	33 128 076	Fournisseurs et comptes rattachés	2 414 083	RESULTAT EXCEPTIONNEL	85 849
Total Trésorerie (III)	33 128 091	Dettes fiscales et sociales	3 225 408	Participation des salariés aux résultats	0
		Autres dettes	2 741 882	Impôts sur les bénéfices	30 174
		Total Dettes (IV)	99 162 962	BENEFICE OU PERTE	124 898
Comptes de régularisation (IV)	2 038 170	Comptes de régularisation (V)	13 956 731		
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	139 819 054	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	139 819 054		

SAMOA

Comptes annuels au 31 décembre 2018

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles	14 367	Capital social	1 000 000	Total des produits d'exploitation	17 423 967
Immobilisations corporelles	165 294	Réserves	73 923		
Immobilisations financières	81 494	Report à nouveau	1 140 652	Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	17 425 991 2 692 290
Total Actif immobilisé (I)	261 155	Résultat de l'exercice	18 765	RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 024
		Subventions d'investissement	47 581		
Stocks et en-cours	26 028 349	Provisions réglementées		Total des produits financiers	3 686
Créances d'exploitation	2 260 258	Capitaux propres (I)	2 280 921	Total des charges financières	
Autres créances	1 351 755	Autres fonds propres (II)	0	RESULTAT FINANCIER	3 686
Total Actif Circulant (II)	29 640 362	Provisions pour risques et charges (III)	98 070		
				Total des produits exceptionnels	17 103
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes	30 941 754	Total des charges exceptionnelles	
Disponibilités	11 322 304	Fournisseurs et comptes rattachés	3 775 166	RESULTAT EXCEPTIONNEL	17 103
		Dettes fiscales et sociales	777 086		
Total Trésorerie (III)	11 322 304	Autres dettes	3 264 436	Participation des salariés aux résultats	0
		Total Dettes (IV)	38 758 442	Impôts sur les bénéfices	0
Comptes de régularisation (IV)	68 145	Comptes de régularisation (V)	154 533	BENEFICE OU PERTE	18 765
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	41 291 965	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	41 291 965		

Voyage à Nantes

Comptes annuels au 31 décembre 2018

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles	93 636	Capital social	1 000 000	Total des produits d'exploitation	32 109 836
Immobilisations corporelles	12 614 086	Réserves	100 000	dont subvention d'exploitation	17 172 974
Immobilisations financières	158 909	Report à nouveau	-106 367	Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	32 594 295 12 986 100
Total Actif immobilisé (I)	12 866 631	Résultat de l'exercice	9 356	RESULTAT D'EXPLOITATION	-484 459
		Autres subventions d'investissement	8 306 976		
Stocks et en-cours	777 057	Capitaux propres (I)	9 309 965	Total des produits financiers	1 295
Créances d'exploitation	896 610	Autres fonds propres (II)	1 839 473	Total des charges financières	2 230
Autres créances	2 503 608	Provisions pour risques et charges(III)	2 847 448	RESULTAT FINANCIER	-936
Total Actif Circulant (II)	4 177 275				
		Emprunts et dettes	304 723	Total des produits exceptionnels	104 356
Valeurs mobilières de placement	0	Fournisseurs et comptes rattachés	2 926 188	Total des charges exceptionnelles	22 263
Disponibilités	3 375 137	Dettes fiscales et sociales	1 400 947	RESULTAT EXCEPTIONNEL	82 093
Total Trésorerie (III)	3 375 137	Autres dettes	1 876 370		
		Total Dettes (IV)	6 508 227	Bénéfice transféré	0
Comptes de régularisation (IV)	365 533	Comptes de régularisation (V)	279 463	Participation des salariés aux résultats	0
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	20 784 576	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	20 784 576	Impôts sur les bénéfices	-412 657
				BENEFICE OU PERTE	9 356

Nous contacter

Par courrier postal Hôtel de Ville de Nantes
2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 Nantes Cedex 1
Accueil du public 29 rue de Strasbourg - 44000 Nantes